ISSN 0024-7650

## l'éditorial d'Arlette Laguiller

p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

# lutte ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1562 - 19 juin 1998 - prix : 9 F

# Pendant le mondial :

# les mauvais coups continuent contre les travailleurs

## Chute du yen : une économie malade du capitalisme

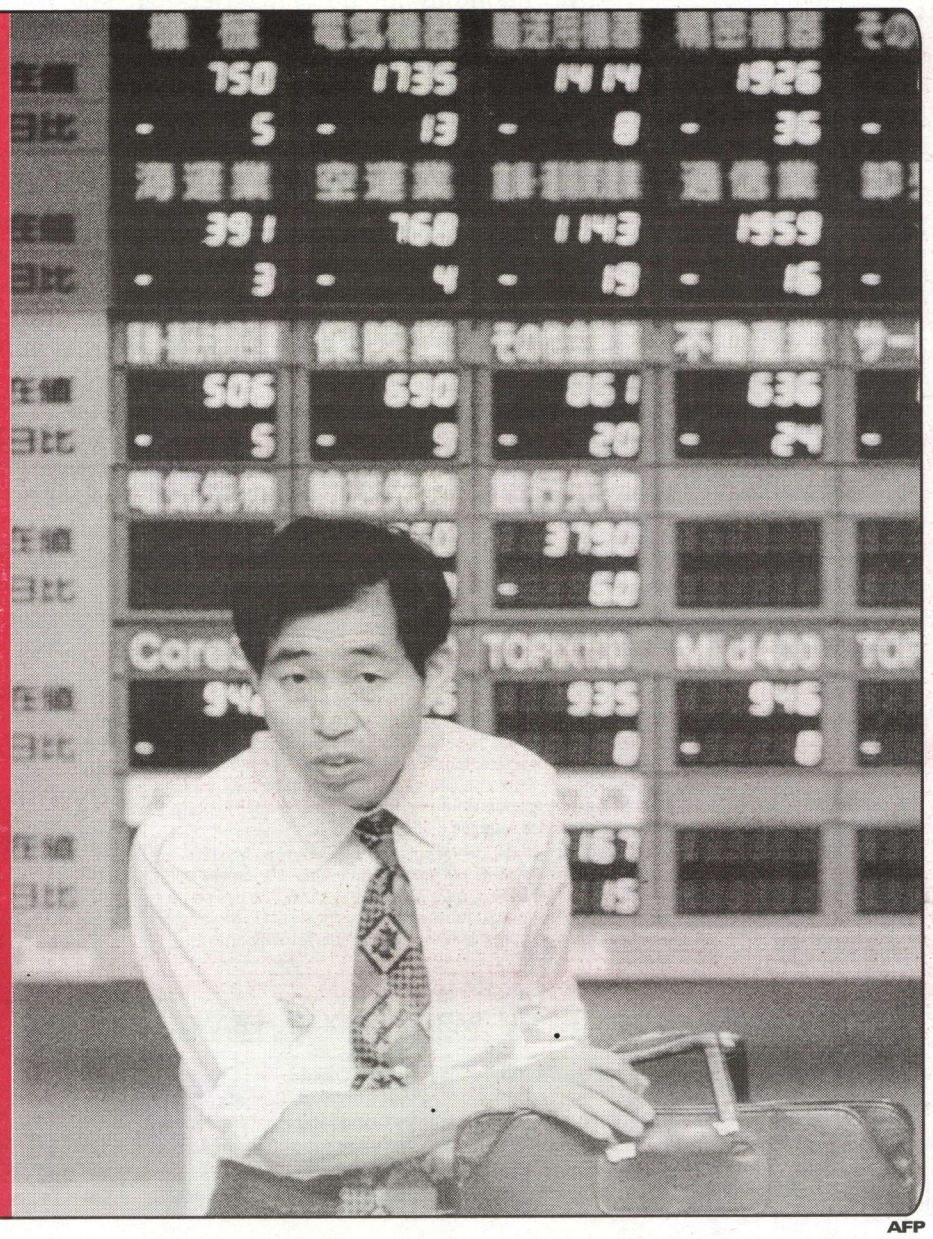

AFP

page 16

M 6189 - 1562 - 9,00 F

# SOMMAIRE


**Les affaires sont les affaires**
**4** – L'impôt sur la fortune en discussion
– Affaire Elf

**Politiciens**
**5** – Balladur ne boude pas les voix du FN
– Comment «L'Huma» informe

**La lutte des sans-papiers**
**6** – Travailleurs français/immigrés : des intérêts communs

**Tribune**
**6** – Carton rouge pour Jospin et son équipe

**Charcutage électoral**
**7** – Réformé des modes de scrutin

**Dans les hôpitaux**
**8/9** – Jospin poursuit l'œuvre de Juppé
– Indre-et-Loire : attaques contre les petits hôpitaux
**13** – Les licenciements dans les hôpitaux publics

**Dans le monde**
**10** – Une intervention impérialiste au Kosovo
**11** – Menaces sur le système de retraite aux États-Unis
– Meurtre raciste au Texas

**Leur société**
**12** – Revirement de Jospin sur les allocations familiales
– Quand un armateur coule les emplois

**Dans les entreprises**
**13** – Cramif : échec à l'arnaque au service ménage Europropr
**14** – SNCF ligne C du RER
– IBM Corbeil (Essonne)
– Les galériens du taxi
**15** – Après la grève des pilotes d'Air France
– Le PCF et la grève des pilotes

**Crise économique**
**16** – La chute du yen : une économie malade du capitalisme


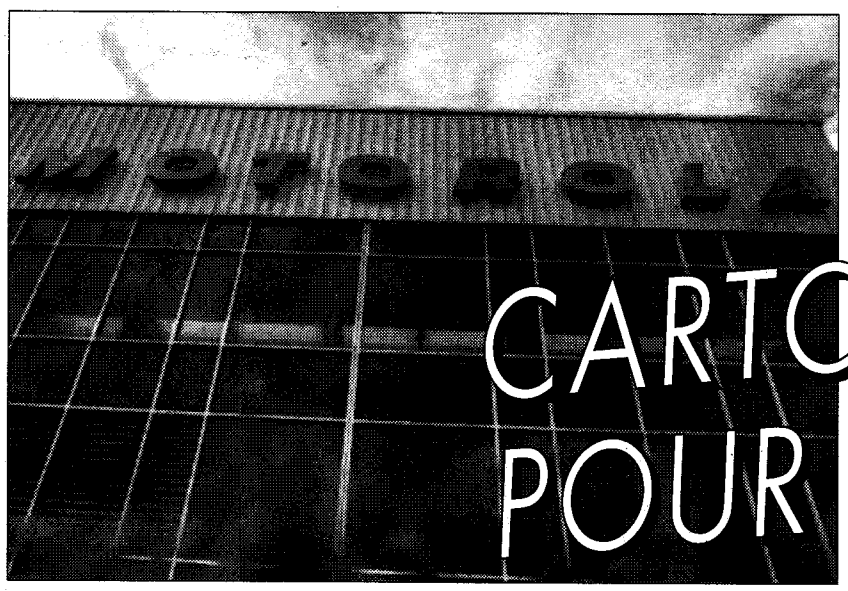


# CARTON JAUNE POUR MOTOROLA

**Ce témoignage nous a été transmis par un de nos lecteurs de Marseille**

Quand j'ai annoncé à mon banquier que mon salaire ne serait plus versé par Motorola, mon employeur dont j'étais si fier, mais par Delta – Communications pour raison de cession d'activité, il m'a alors répondu : «*Aie ! C'est le début de la fin !*» Il avait raison !

Toutes les promesses faites avant cession ont été bafouées sous le prétexte que notre nouvel employeur, selon ses dires, «*n'avait pas été informé des usages sociaux, qui de toutes façons sont trop lourds pour une petite société*» et, bien vite, la mise en place d'une «charrette» nous a tout à fait éclairés sur l'ampleur de la tromperie : pour les agences de Marseille et de Lyon, la société Motorola s'est en fait débrouillée pour faire l'économie des primes de licenciement supérieures aux conditions légales en laissant effectuer ces licenciements par le repreneur. Le plus cocasse est que, dans le même temps qu'était effectuée cette cession, Motorola rachetait la société Bosch dont l'effectif du personnel français était égal à celui du personnel cédé ! Pour la petite histoire, un plan de licenciement est de nouveau prévu ces jours-ci aux conditions d'usages et pratiques sociales de Motorola.

Et tout cela sous le couvert de l'article L122.12 du code du travail qui régit la vente d'une entreprise ou la cession d'activité. Cet article, en cette période où le travail se fait rare, est perçu comme une protection des salariés : le dirigeant change, mais le salarié conserve son emploi et ses acquis.

Cet article a beau être long et bien établi, il est difficilement applicable. L'article L122.12 n'indique aucune obligation pour le nouvel employeur de conserver les salariés qu'il vient de récupérer. L'employeur a toujours ses propres critères et les inspecteurs du travail sont trop peu nombreux pour vérifier l'utilisation qui en est faite. L'imagination des employeurs (et de leurs conseillers) pour l'utiliser à leur profit est infinie.

Un peu plus d'un an après la cession, sur les vingt salariés issus de Motorola, seulement une dizaine restent employés. Pour les anciens de Motorola, pas moins de six procédures devant les Prud'hommes sont engagées et une multitude de cas de licenciements intervenus après cession d'activité engorgent ces mêmes tribunaux.

L'alerte concernant ces pratiques de restructurations qui mettent l'emploi en danger a été donnée depuis bien longtemps, mais il semble que le ministère du Travail soit plus préoccupé par les 35 heures !

# Communiqué

Le Comité pour la liberté de Patricio Ortiz nous a fait parvenir un appel à la solidarité pour obtenir «*la libération et l'octroi de l'asile politique immédiat*» de ce prisonnier politique chilien, militant d'une organisation rattachée au Parti Communiste Chilien, le «Front Patriotique Manuel Rodriguez», qui, sous Pinochet, était partisan de la lutte armée contre la dictature sanglante de ce général.

Ce militant a été «*arrêté en janvier 1991 et soumis à de cruelles tortures par la police chilienne, tortures qui ont provoqué une hospitalisation de deux mois. Il a été jugé et condamné à dix ans de prison par des tribunaux militaires chiliens dans un procès judiciaire qui n'avait pas les garanties minimales d'impartialité, en négligeant les allégations de la défense et la demande de révision du procès par la justice civile.*»

Après avoir purgé six années de prison, Patricio Ortiz «*s'est évadé, avec trois autres militants de son organisation, de la prison de haute sécurité de Santiago*» précise le communiqué. «*Il se trouve actuellement incarcéré à Zurich, en Suisse, depuis septembre 1997, suite à une demande d'extradition du gouvernement chilien.*» Une demande d'asile avait été déposée auprès du gouvernement suisse en juillet 1997. Néammoins, «*il continue en réclusion en attendant leur décision sur ces deux demandes dans des conditions de détention très dures, il est complètement isolé et il a des problèmes de santé. Les autorité suisses, au lieu de sauvegarder sa vie, ont violé le secret de la demande d'asile, et c'est ainsi que le gouvernement chilien a pu présenter sa demande d'extradition* (...) *Sa vie est en danger dans le cas d'être rendu aux autorité chiliennes*» précise le communiqué qui fait une campagne de solidarité pour réclamer la liberté pour ce militant.

**Communiqué du Comité pour la liberté de Patricio Ortiz, Postfach 8721-8036 Zurich, Suisse**


**LUTTE OUVRIÈRE**

***Union Communiste (Trotskyste) – membre de l'Union Communiste Internationaliste***

L'Union Communiste Internationaliste qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en ex-URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :
**LUTTE OUVRIÈRE – B.P. 233 – 75865 PARIS CEDEX 18 – FRANCE**

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière – BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 – est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1er janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 13 200 exemplaires. Composition : [Et Associés]. Impression : Roto de l'Ile-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil – 0148142165. Commission paritaire des publications n° 64 995.


**SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !** Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à : LUTTE OUVRIÈRE – BP 233 – 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 100 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

**ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE**

| | LUTTE OUVRIÈRE | | LUTTE DE CLASSE |
|---|---|---|---|
| | 1 an | 6 mois | (1 an soit 10 n°) |
| France DOM-TOM | 300 F | 160 F | 100 F |
| DOM-TOM, voie aérienne | 390 F | 200 F | 140 F |
| Europe (soit zone postale1) | 420 F | 210 F | 100 F |
| Autres pays, voie ordinaire | | | |
| – Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2) | 450 F | 230 F | 140 F (comme voie aérienne) |
| – Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3) | 520 F | 270 F | 140 F |
| – Océanie (soit zone 4) | 540 F | 280 F | 140 F |
| Autres pays, voie aérienne | | | |
| – Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2) | 480 F | 250 F | 140 F |
| – Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3) | 540 F | 280 F | 170 F |
| – Océanie (soit zone 4) | 660 F | 340 F | 210 F |

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL et VILLE : .....

.....

COMPLÉMENT D'ADRESSE : .....

.....

Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIÈRE – LUTTE DE CLASSE,** pour une durée de :

.....

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de : .....

Règlement :
– par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
– par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R – PARIS.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

# DU CIRQUE ET DU PAIN

Pour le ballon rond, ça tourne. Le foot-spectacle du Mondial est bien réglé. Ceux qui l'aiment sont servis. Quant à ceux qui en sont saturés, ils peuvent toujours éteindre la télévision. A ceux qui sont portés sur les cocoricos, on offre l'occasion d'en pousser : pour le vainqueur ou pour le perdant, mais qui s'est bien battu. Sans compter ceux pour qui les matches sont l'occasion après avoir ingurgité des pintes de boissons alcoolisées, de bastonner, mêlant la violence gratuite à la xénophobie et au racisme imbéciles.

Et surtout, le ballon rond, ça rapporte. Accessoirement aux petits malins qui parviennent à revendre 6 000 francs des billets, achetés 250 francs, à des supporters japonais escroqués par des margoulins. Principalement aux profiteurs du foot-business qui se partagent les 9,4 milliards de budget du Mondial. Sans parler de ceux qui ont palpé avant même que le Mondial commence : rien que le Stade de France de Saint-Denis a coûté 2,6 milliards. C'est autant qu'ont empoché Bouygues et consorts. La billetterie de prestige a, paraît-il, suscité un engouement particulier. Pour les grandes entreprises, il est du dernier chic d'offrir à des relations d'affaires un de ces billets pour la phase finale qui se négocient à 15 000 francs.

Oui, le ballon rond, ça tourne. Et une première victoire de l'équipe de France aidant, des journalistes, en mal de sujet ou simplement serviles, ont déjà commencé à broder sur le thème : Aimé Jacquet et Lionel Jospin, même combat, pour une « équipe France » qui gagne. Pour Aimé Jacquet, cela reste encore à confirmer. Pour Jospin, tout dépend de qui on parle. S'il s'agit des propriétaires et actionnaires des entreprises, de tous ceux qui vivent de leurs capitaux, de ceux qui encaissent les 40 % de hausse de la cote des actions à la Bourse de Paris, rien que depuis le début de l'année, il y a de quoi se féliciter de la façon dont Jospin conduit son équipe ministérielle et gère les affaires.

Mais pour nous autres ?

Même pendant le spectacle, les mauvais coups continuent. La direction d'Air France par exemple a profité de la conjonction du début des vacances et du Mondial pour tenter de faire passer une amputation de deux mois du salaire des pilotes. Mal lui en prit, les pilotes ont réagi. Ils n'ont certes pas réussi à repousser complètement toutes les attaques de la direction. Mais ils l'ont fait reculer, quoi qu'en dise une grande partie de la presse, haineuse vis-à-vis des pilotes, non pas parce qu'ils sont parmi les mieux payés des salariés, mais parce qu'ils sont des salariés qui se battent pour préserver leurs salaires.

Les pilotes ont eu raison : aucun salarié, à qui on propose de réduire son salaire ne peut l'accepter sans réagir, surtout quand son entreprise fait des bénéfices. Comme ont raison tous ceux qui, à la SNCF ou dans les transports publics des grandes villes, ne se laissent pas prendre au chantage du Mondial et protestent contre des suppressions d'emplois ou une aggravation des conditions de travail. Comme ont raison ceux qui, à l'instar des travailleurs de Chausson, se battent pour empêcher qu'on les jette à la rue et qui ont d'autant moins envie de respecter une « trêve du sport » qu'ils savent que les patrons, eux, ne respectent aucune trêve.

Mondial ou pas, dans toutes les entreprises, surtout dans celles de production, les patrons continuent à aggraver le rythme de travail, à jouer avec les horaires au détriment des travailleurs. Dans toutes les entreprises, les patrons continuent à diminuer la masse salariale, ne serait-ce qu'en remplaçant les emplois durables par des contrats précaires mal payés.

Quant au gouvernement, il n'a pas songé, lui non plus, à une trêve, lorsqu'il a décidé cette petite saloperie qu'est la réduction à 3 % de l'intérêt du livret A, c'est-à-dire d'une épargne qui est surtout celle des travailleurs et des revenus modestes, alors que les intérêts que rapporteront les portefeuilles d'actions seront vingt fois supérieurs au bout de l'année ! Il n'a pas plus observé une trêve en proposant un décret ignominieux qui autorise les hôpitaux publics à licencier.

Alors, quoi qu'on puisse penser du spectacle footballistique, il ne durera qu'un temps. Et il n'est pas dit que même un exploit des hommes d'Aimé Jacquet puisse valoir à Jospin une prolongation de l'état de grâce.

## L'impôt sur la fortune en discussion

# MAIS NI LES MILLIARDAIRES NI LES MILLIONNAIRES N'ONT DE RAISONS DE S'INQUIÉTER

**Un rapport publié par le Conseil des impôts, sous l'égide de l'ex-ministre de l'Intérieur socialiste Pierre Joxe, vient de relancer le débat sur l'ISF.**

Créé en 1982, dans la foulée de l'élection de Mitterrand à la présidence de la République, le fameux « impôt sur la fortune » avait dès le départ une portée symbolique. Il avait été supprimé en 1986 par le gouvernement Chirac, avant d'être rétabli en 1988, sous le nom d'Impôt de solidarité sur la fortune, sous une forme encore un peu plus édulcorée que la précédente.

Cet impôt frappe aujourd'hui les contribuables qui disposent d'un patrimoine supérieur à 4,7 millions de francs. Cela concerne 170 000 foyers.

Cela ne représente qu'un demi pour cent des recettes fiscales que perçoit l'Etat chaque année (9 milliards sur un total de 2 190 milliards).

Le Conseil des impôts estime, enfonçant une porte depuis longtemps ouverte, que cet impôt n'est pas juste, qu'il n'atteint pas économiquement son but et qu'il devrait être réformé.

Parce qu'il ne taxe pas assez les riches ? Pas du tout !

Le Conseil des impôts remarque simplement que les riches qui possèdent un patrimoine foncier sont plus imposés que les « vraies grosses fortunes » fondées sur la possession des entreprises qui peuvent y échapper facilement.

En effet, ne sont pas assujettis à l'ISF les biens professionnels appelés « outil de travail », sous certaines conditions. N'y sont pas assujettis non plus les œuvres d'art, les objets de collection et les forêts. En plus, d'autres astuces légales permettent aux plus riches des riches d'échapper tout ou partie à l'ISF !

Le Conseil des impôts propose donc d'aménager l'ISF pour que plus d'équité soit établie entre les riches et que chacun paie en fonction de sa fortune réelle, incluant « l'outil de travail » dans l'assiette de l'ISF. Et pour bien montrer qu'il ne s'agit que d'une répartition différente, et pas d'une proposition de taxer un peu plus les grosses fortunes, le Conseil des impôts préconise d'abaisser les taux du barème de l'ISF. Ce qui fait que si l'on suivait sa proposition, il ne rentrerait pas plus d'argent qu'avant prélevé sur les richesses des riches dans les caisses de l'Etat !

Pourtant ce serait justice que l'impôt frappe les plus riches à la mesure de leur richesse et que cet impôt soit fortement progressif, qu'il porte sur l'ensemble des éléments qui composent leur fortune, surtout quand ce sont des entreprises, c'est-à-dire des moyens de tirer du profit de l'exploitation des travailleurs.

Il ne serait que justice que les riches prennent leur part au financement des besoins de la collectivité alors qu'ils sont les premiers profiteurs bénéficiaires des biens collectifs et qu'ils sont pratiquement exonérés, de fait, de leur financement.

Pour l'instant le gouvernement qui avait bien l'intention d'enterrer tout projet de réforme de l'ISF semble embarrassé par la publication de ce rapport. Car cela rappelle les promesses, certes fort vagues, qu'il avait faites durant la campagne électorale, et qu'il n'a nullement l'intention de tenir. Cela apporte de l'eau au moulin à la droite, aux nantis, au patronat qui crient tous, à leur habitude, qu'on les égorge, alors qu'il n'est même pas question de les égratigner. Mais cela montre du coup que ce gouvernement qui n'hésite pas à affronter les chômeurs, les enseignants du 93 ou tous ceux qui revendiquent, s'aplatit lorsqu'il s'agit des riches.

**Sylvie FRIEDMAN**

## *Le baron menace de prendre le pays en otage*

**A peine le Conseil de l'impôt avait-il remis son rapport que les représentants patronaux se sont mis à crier à l'assassinat.**

**Seillière, le président actuel du CNPF, est monté au créneau « *contre cette mesure que nous considérons*, a-t-il dit, *comme contraire à l'emploi* ». Et il a menacé que « *si le gouvernement donnait suite* (aux) *suggestions* (de ce rapport du Conseil des impôts) *cela créerait auprès des entreprises une réaction probablement pire que celle provoquée par les 35 heures* ».**

**Quoi donc ! Le patronat menace de prendre le pays en otage, comme de vulgaires grévistes. Et personne ne l'a remarqué ni dénoncé. Cela a sans doute échappé aux journalistes, pourtant si intransigeants à traquer ceux qui occupent des positions stratégiques pour les utiliser en faisant du chantage !**

## Affaire Elf

***Roland Dumas perdu dans ses comptes, Jean-Christophe Mitterrand convaincu de servir à quelque chose***

# N'OUBLIEZ PAS LE SERVICE !

Roland Dumas est de nouveau sur la sellette. Le compte en banque personnel de l'ancien ministre des Affaires étrangères de Mitterrand fait en effet apparaître un certain nombre d'anomalies. Entre 1991 et 1996, 9,2 millions de francs ont en effet transité sur un de ses comptes en banque.

Ces sommes ne correspondent ni à ses salaires de ministre (460 000 F par an, soit environ 2 millions de francs pour quatre ans et dix mois), ni à ses honoraires d'avocat perçus entre mars 1993 et février 1995 (montant non connu), qui sont crédités sur d'autres comptes.

Devant les juges, le président du Conseil constitutionnel, vieux routier du barreau, ne s'est pas démonté et il a dit n'avoir reçu « *aucune somme d'argent, de quelque montant que ce soit, provenant directement ou indirectement d'Elf* ».

Pour expliquer ces mouvements d'argent sur son compte, l'ancien ministre a parlé de ses « économies » : des lingots d'or ayant appartenu à sa mère, des ventes d'œuvres d'art. Dumas a même fait examiner ses comptes personnels par un expert comptable, qui s'y est noyé. Il n'est pas le seul. Une note interne au Crédit Lyonnais indiquait que ce compte constituait « *un dossier échappant à toute analyse technique traditionnelle* ». Mais enfin tout ne va pas si mal pour Roland Dumas. Le Conseil constitutionnel, dont il reste le président, lui garde toute sa confiance. Ses membres sont « sages » comme des images et ils se sont donné le mot : « *faire comme si de rien n'était* ».

Chez Elf on n'est pas sectaire. En fouillant dans la liste des nombreuses personnalités politiques « aidées » par la société Elf, les juges ont trouvé aussi bien des membres du RPR et notamment des proches de Charles Pasqua que des membres de l'entourage de Mitterrand, rémunérés selon leur importance de 15 000 à 83 333 F par mois.

L'affaire Elf a ainsi rattrapé une autre personnalité connue : Jean-Christophe Mitterrand. Casé par son père comme responsable des affaires africaines de l'Elysée, il gérait les relations entre l'Etat français et certains chefs d'Etat africains, il avait été surnommé « Papa-m'a dit ». Tout un programme... Quittant en 1992 cette fonction, il fallait bien le recaser quelque part. Ce fut au Centre de recherches entreprises et sociétés (Cres), une fondation faisant partie de la nébuleuse d'Elf qui le rémunérait 30 000 F par mois. Selon l'actuel responsable du Cres, il y a réalisé « *un boulot d'influence* ».

Nos lecteurs ayant noté que 30 000 F par mois, c'est un peu juste, aussi seront-ils rassurés d'apprendre que le fils de l'ex-président émargeait aussi à la Compagnie Générale des Eaux (aujourd'hui Vivendi), toujours prête comme la Lyonnaise à arroser les politiciens et leurs proches. Mais cette « collaboration » a pris fin avec la mort présidentielle du père.

Interrogé par la presse, le fils Mitterrand se défend d'avoir bénéficié d'un emploi fictif. Il a sur la patate son remerciement de la CGE : « *Aujourd'hui, ils diront que je ne servais à rien. C'est cela le privé* ». Bien sûr, le public, façon Elf, c'est tout de même autre chose !

Dumas, Mitterrand-fils nous sont présentés comme des serviteurs de l'Etat, c'est-à-dire de la collectivité. Mais ces serviteurs-là, comme d'autres – la chronique en ce domaine est riche – se servent, et bien !

**Jacques FONTENOY**

# BALLADUR NE VEUT PLUS BOUDER LES VOIX DU FRONT NATIONAL

**Dimanche 14 juin, au *Grand Jury-RTL-Le-Monde*, Balladur a proposé la création d'une commission de réflexion sur un des thèmes favoris du Front National, « *la préférence nationale* », une formule derrière laquelle se dissimule la discrimination raciale, dont le parti de Le Pen a fait son fonds de commerce. Selon Balladur, cette commission, rassemblant « *tout l'éventail de la politique française* » parmi lequel il inclut le Front National, serait chargée de déterminer s'il est « *normal ou anormal, légitime ou contraire aux principes républicains, d'accorder certains avantages aux nationaux et de les refuser aux résidents étrangers* ».**

Les dirigeants du FN ont aussitôt applaudi des deux mains. Mégret a donné une bonne note, « *En très grand progrès* », en ajoutant : « *Ça démontre que les idées du FN progressent. C'est normal qu'Edouard Balladur en tienne compte.* » Pendant la campagne de l'élection présidentielle en 1995, Balladur avait déjà reçu des bons points de Le Pen, qui soulignait sa « *courtoisie* » pour l'avoir reçu, lorsqu'il était Premier ministre, au même titre que les autres politiciens représentés au Parlement européen.

Ce n'est pas la première fois qu'un homme politique, de droite comme d'ailleurs de gauche, fait des avances directes ou détournées au Front National et à ses électeurs. Sans remonter à 1984 et aux déclarations douteuses d'un Mauroy ou d'un Defferre, Chirac s'y était essayé en 1991 en évoquant « *le bruit et l'odeur* » des immigrés.

Jusqu'à présent, la plupart des politiciens de premier plan se limitaient à la pêche aux voix dans le marécage lepéniste, en faisant le calcul que, puisque le thème de la discrimination raciste rapporte des voix à Le Pen, en reprenant une partie de sa démagogie, ils peuvent espérer regagner leurs électeurs perdus au profit du FN. Mais cela n'a pas empêché la fuite d'une partie des électeurs de droite qui, devant la surenchère de thèmes réactionnaires, finissent par préférer, au lieu des imitateurs de la onzième heure, l'original, Le Pen et consorts.

Au Conseil régional Rhône-Alpes, un autre calcul a consisté non pas seulement à marcher sur les mêmes plates-bandes que le FN, mais de faire ami-ami avec ses représentants. Ainsi, Millon a choisi, pour maintenir son Conseil régional à droite et lui-même à la présidence, de faire avec les voix du Front National. Quoi qu'on en dise aujourd'hui, une telle politique s'est déjà pratiquée même si, par le passé, elle n'était pas aussi affichée.

Le calcul de Balladur est voisin. Pour ne pas voir rééditée la situation des législatives où une majorité de droite a finalement permis le succès d'une minorité de gauche, pour avoir, en quelque sorte, gelé les voix du Front National, Balladur propose à la droite de sortir de ce choix désastreux pour ses intérêts en réinsérant le FN dans le camp de la droite, en expliquant, comme d'autres avant lui, que c'est une manière de « domestiquer » le FN. Voire ! Mais de toute façon, c'est d'abord une manière de cautionner les thèses de l'extrême droite, en les reprenant à son compte, en considérant qu'elles sont responsables. Il est vrai que la gauche ne répugne pas, à l'occasion, à des calculs de la même eau.

Pour le moment, cette initiative est commentée dans tous les sens par les différents clans de la droite. Millon applaudit. Devedjian, proche de Balladur, approuve avec quelques réserves. Autour de Sarkozy, on veut bien « *débattre de la préférence nationale* », mais « *pas avec le FN* ». Madelin et Bayrou se disent contre. Mais d'autres, à droite, confient à la presse : « *La course à l'échalote a commencé. Ils sont tous à l'œuvre pour préparer de futurs accords avec le FN* ». L'idée peut donc faire son chemin.

A gauche, on pousse des hauts cris. Pourtant, il y a peu, les politiciens de gauche, Parti Socialiste en tête, expliquaient que la droite républicaine constituait un allié sûr pour contrecarrer Le Pen, et se félicitaient de la droiture de ce même Balladur qui, en refusant de voter avec le FN, avait permis au socialiste Huchon d'accéder à la présidence du Conseil régional de l'Ile-de-France... Mais qui trompe qui ? Balladur ou cette gauche qui veut faire prendre les vessies pour des lanternes, et des hommes de droite pour autre chose que ce qu'ils sont ?

**Jacques FONTENOY**

Gamma

***Avant les régionales Le Pen et Le Gallou ont fait un journal de 4 pages adressé à tous les élus municipaux de droite de la région Ile-deFrance. Message bien reçu en tout cas par Balladur.***

## A propos d'un vote au Conseil régional de l'Ile-de-France

## *COMMENT* L'HUMANITÉ *INFORME*

Une fois n'est pas coutume, *L'Humanité* du 2 juin 1998 a cette année rendu compte en partie dans ses colonnes de l'aspect politique de la fête de Lutte Ouvrière.

Et à propos d'une adresse d'Arlette Laguiller en direction du PCF l'invitant à reprendre notre programme radical pour en finir avec le chômage, la journaliste a laissé entendre que « la radicalité » de notre camarade l'aurait amenée à ne pas voter, au contraire des élus de la gauche plurielle, en faveur de l'attribution par le Conseil régional de crédits importants pour la rénovation des lycées et la demi-pension pour les élèves des établissements de la région parisienne.

Parmi les mensonges que contient une telle affirmation, relevons tout d'abord que personne, pas même les élus de la gauche plurielle, n'ont pu voter l'ensemble du budget puisque le vote final n'a jamais eu lieu. En effet, devant les blocages conjoints de la droite et du FN, le président Huchon a utilisé la loi (une sorte d'article 49-3 appliqué au Conseil régional) pour faire passer son budget sans vote global.

Ensuite, les élus de Lutte Ouvrière n'ont jamais, lors des votes par chapitre, voté contre les crédits destinés à l'enseignement. Ils se sont abstenus ou n'ont pas pris part au vote, parce qu'il y a eu à ce propos, une nouvelle fois une supercherie. En effet, le président de l'Assemblée, le PS Huchon, avait annoncé, à grand renfort médiatique, un soi-disant emprunt exceptionnel de 12 milliards pour les lycées. On s'est aperçu que cet encours d'emprunt était en fait le même que les années précédentes et qu'il n'avait donc rien d'exceptionnel. Les élus de Lutte Ouvrière ont interpellé l'exécutif à ce sujet par une déclaration.

En revanche, lorsque le FN et la droite ont conjointement voté pour diminuer les crédits concernant la rénovation et la construction des lycées, comme d'ailleurs pour les transports en commun et des aides aux associations, les représentants LO ont évidemment voté contre, mêlant alors leurs voix à celles de la gauche plurielle. Tous ces votes publiés par le Conseil régional sont consultables.

Mais ce que *L'Humanité* n'explique pas à ses lecteurs, c'est que l'ensemble des voix de la gauche plurielle, même en y ajoutant les trois voix des élus LO, reste minoritaire, face à l'alliance dans les votes de la droite et de l'extrême droite.

Le problème politique est bien là. Au Conseil régional d'Ile-de-France, comme dans beaucoup d'autres, la gauche plurielle n'a qu'une majorité relative, et comme les positions du FN et de la droite classique se rejoignent souvent, c'est la droite et l'extrême droite qui finalement ont la majorité dans les votes. En Ile-de-France, les électeurs – c'est regrettable, mais c'est la réalité – ont voté plus à droite qu'à gauche. Les petites vilenies de *L'Humanité* n'y changent rien.

**Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.**

**Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.**

**C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.**

*TRIBUNE*

# CARTON ROUGE POUR JOSPIN ET SON ÉQUIPE

La France accueille 31 nations pour le Mondial... sans compter sa propre équipe dont une bonne moitié, des Zidane aux Boghossian, ne sont pas d'une origine très gauloise ! Mais c'est la fête internationale du foot et Aimé Jacquet ne peut pas commettre l'imbecilité d'appliquer la « préférence nationale » chère aux Le Pen et Balladur !

Quand Chevènement, il y a près d'un an, lança sa procédure de « régularisation de certaines catégories d'étrangers », en réponse au mouvement des sans-papiers contre Pasqua-Debré-Juppé, les organisateurs de ce mouvement et bien des associations et organisations qui l'ont soutenu, n'étaient pas sans illusions en Jospin. Aucune des revendications fondamentales n'a pourtant été satisfaite. La loi Chevènement n'accorde une régularisation précaire qu'à une petite moitié de ceux qui l'ont demandée.

La législation sur le séjour des étrangers, sans cesse modifiée depuis l'ordonnance déjà restrictive de 1945, agrémentée de règles de droit européen et de conventions internationales, est une somme incohérente de lois, décrets, règlements, jurisprudences, que tranche généralement l'arbitraire policier et administratif. Convoqué dans un « énième bureau » pour « examen de situation », le sans-papier ne sait pas s'il va ressortir régularisé ou menottes aux poignets. En marge de cet univers kafkaïen, prospèrent des trafics en or de certificats et documents divers, extraits de naissance, titres de séjour plus ou moins authentiques.

Les lois Pasqua y ont ajouté leurs « non-régularisables/non-expulsables » ! Des sans-papiers pris dans l'engrenage d'une procédure administrative sans fin, interpellés, libérés en appel, pour être à nouveau interpellés. Pour certains réfugiés politiques, déboutés sur un coup de dés par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides), cette semi-légalité est devenue la seule façon d'échapper à l'expulsion fatale vers l'Algérie, la Turquie ou la Chine.

Qu'en est-il après la clôture de l'opération de régularisation, selon les services de Chevènement ?

150 000 personnes auraient demandé leur régularisation, sur un total estimé de 300 000 clandestins. 50 % des demandes auraient été, ou devraient être satisfaites. Sous prétexte de « maîtrise des flux migratoires », Jospin-Chevènement, avec l'approbation de Hue et Voynet, ont rejeté toute mesure générale de régularisation : les demandes sont examinées cas par cas, priorité prétendument donnée aux familles. Des critères à géométrie variable sont formulés, dont l'application est laissée à la diligence des préfectures. L'arbitraire administratif fait loi. La règle des « dix ans de présence » est appliquée de façon fantaisiste. Ici, un séjour de trois mois au pays annule plusieurs années de présence antérieures. Là, il n'y aurait « pas assez » de fiches de paie pour être jugé présent telle année. Un troisième est reconnu présent, mais n'aurait pas déclaré ses maigres revenus au fisc. Un même dossier déposé à Paris et dans le Val-de-Marne donne lieu à deux décisions contradictoires. Certains Algériens en danger de mort ont bénéficié d'un « asile territorial », d'autres non.

En fait de régularisation, il s'agit souvent de cartes d'un an ! Pourquoi ça ? Un parent d'enfant né en France devra-t-il justifier chaque année sa situation ? Le renouvellement de sa carte dépendra-t-il chaque année des péripéties politiciennes et des circulaires préfectorales ? Au passage, les régularisés se sont vus souvent délestés de plusieurs milliers de francs par l'administration (visites médicales, timbres fiscaux, tampons).

Les 70 000 déboutés, eux, ont reçu ou doivent recevoir une « invitation à quitter le territoire » exécutable dans un délai d'un mois. Ils se voient proposer une aide au retour du montant dérisoire de 4 500 F (Giscard proposait 10 000 F il y a 20 ans) ! Passé un mois, celui dont le départ n'aura pas été enregistré par la police sera l'objet d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière. Décisif alors d'échapper aux contrôles, d'où la descente d'un degré dans la clandestinité.

Les autorités reconnaissent à mots couverts qu'elle n'ont ni les moyens, ni l'intention d'expulser des dizaines de milliers de personnes. Une telle rafle n'est pas envisageable car les sans-papiers ont su se faire craindre. Mais elle n'est pas envisagée non plus. Car l'important n'est-il pas pour Jospin de faire chorus avec l'opinion la plus réactionnaire, avec la démagogie chauvine et anti-immigrée qui ne reculera pourtant devant aucune surenchère ? On voit Balladur s'y livrer au moment même où le « racisme ordinaire » du Front National passe en procès pour le meurtre du jeune Ibrahim Ali. Et le maintien d'une partie de la classe ouvrière, avec ou sans papiers, dans une situation ultra-précaire est tout bénéfice pour une kyrielle de PME de nettoyage, bâtiment, confection, etc., souvent sous-traitantes de grandes entreprises.

Mises à part quelques régularisations précaires, la situation est donc quasiment inchangée. Des sans-papiers continuent à occuper des églises. Certaines organisations et personnalités liées à la gauche plurielle, qui avaient appelé sous Juppé à descendre dans la rue, se contentent aujourd'hui d'opérations dites de « parrainages républicains ». Moins dérangeantes pour le pouvoir ? C'est dans un isolement politique croissant qu'une minorité continue à protester : la manifestation nationale du 16 mai dernier à Paris fut marquée par l'absence de la majeure partie des soutiens habituels, alors même que la participation des travailleurs immigrés était en progression sensible.

La politique du gouvernement contre les sans-papiers est un des volets de sa politique générale contre les opprimés et les exploités. Politique qui consiste à les pressurer et à les précariser.

Dans ce domaine comme dans tous les autres, il n'y a pas d'autre perspective que de lutte résolue contre ce gouvernement.

**G.V.**

*La lutte des sans-papiers*

# TRAVAILLEURS FRANÇAIS ET IMMIGRÉS – avec ou sans papiers – ONT LES MÊMES INTÉRÊTS

Les opérations de régularisation de la situation des immigrés « sans papiers » sont officiellement terminées depuis deux semaines. D'après Chevènement, il resterait encore néanmoins quelque vingt mille dossiers en cours d'examen. Des recours pourront être déposés. Mais il est certain qu'au terme de l'application de cette procédure sans doute plus de 80 000 immigrés auront été déboutés et condamnés à continuer à vivre la situation de clandestins, courant en permanence le risque de se voir expulser à la suite d'un contrôle d'identité.

Par ailleurs, la circulaire Chevènement n'accorde à ceux qui ont reçu une réponse positive qu'un titre provisoire d'un an, dont le renouvellement n'est pas garanti, loin s'en faut, en particulier pour tous ceux qui n'auront pas d'emploi au moment du réexamen de leur situation.

Alors on peut dire qu'après un an de gouvernement Jospin, rien n'est réglé pour les 150 000 travailleurs sans papiers alors que ce problème aurait pu être réglé très facilement par une mesure générale de régularisation qui ne coûtait rien (ou presque rien) à personne.

De nombreux sans-papiers qui ont participé pendant ces dernières années à des luttes pour obtenir la régularisation de leur situation ont décidé de ne pas baisser les bras. Ils organisent des occupation de lieux publics, des manifestations de protestation. Ils doivent bien sûr pouvoir compter sur notre solidarité. Mais il faut aussi que partout les travailleurs, quelle que soit leur nationalité d'origine, montrent qu'ils ne sont pas sensibles aux propos démagogiques de tous ceux qui s'en prennent aux immigrés et aux plus fragiles d'entre eux, les sans-papiers, pour cacher le fait qu'ils ne veulent pas résoudre le problème du chômage parce qu'ils ne veulent pas s'en prendre aux profits d'un patronat qui se sert des divisions entre les travailleurs, de la situation extrêmement précaire d'une partie d'entre eux pour accentuer encore l'exploitation de l'ensemble de la classe ouvrière.

07

*Lycée professionnel Sonia-Delaunay à Lomme (Nord)*

# MOBILISATION POUR GISÈLE, UNE ÉLÈVE DEVENUE « SANS-PAPIERS »

Gisèle, arrivée de la République Démocratique du Congo (ex-Zaïre) en 1994 à la suite du décès de son père et de l'absence de parents là-bas, vient rejoindre sa mère installée en France depuis 1987. Elle a alors 14 ans et est inscrite régulièrement au collège puis, à l'issue de la troisième, au lycée professionnel Sonia-Delaunay.

Aujourd'hui, elle connaît le sort de milliers de sans-papiers : le préfet de la région Nord lui refuse le droit de continuer à vivre avec sa famille, de poursuivre ses études en baccalauréat professionnel, de continuer les activités sociales dans lesquelles elle s'est impliquée, et la renvoie dans un pays dans lequel elle n'a plus d'attache familiale et où les droits de l'homme sont quotidiennement bafoués.

En effet, la demande de régularisation qu'elle a déposée en octobre 1997, a été repoussée. Cinq jours avant sa majorité, le préfet lui a signifié son refus : « *Aucun élément ne justifiant que vous soyez autorisée à séjourner plus longtemps en France* », Gisèle est « *invitée à prendre ses dispositions pour quitter le territoire français dans le délai d'un mois à compter de la présente décision* ».

Les prétextes invoqués pour justifier cette expulsion sont qu'elle « *ne pourrait justifier avoir été admise au titre du regroupement familial* », mais elle pourrait quand même « *faire partie des mineurs de plus de 16 ans ou majeurs dont la régularisation est possible... à condition d'avoir effectué cinq années de scolarité consécutives dans des établissements scolaires français* ». Or cela ne fait que 4 ans !

Les fameux critères dont se sert le préfet sont ceux des différentes lois Pasqua, Debré et Chevènement, chassant tous sur les terres de Le Pen. Ainsi, les autorités administratives s'acharnent à réclamer de multiples preuves et justificatifs aux immigrés en leur faisant subir un parcours du combattant, avant de les rejeter.

Heureusement, ces mesures scélérates ne passent pas toujours aussi facilement. Récemment informés par leur professeur de français, et avec son aide, les élèves de la classe de Gisèle ont fait circuler une pétition, exigeant sa régularisation. Cette pétition a rapidement débordé le cadre de la classe et elle est largement signée. D'autres lycées et collèges, mis au courant, ont aussi fait circuler la pétition.

Un comité de lutte s'est formé et réunit deux fois par semaine une trentaine d'élèves et de membres du personnel qui organisent les actions. Les journaux régionaux ont relaté avec sympathie la campagne de solidarité.

Malgré la fin d'année proche la mobilisation se poursuit et les membres du comité sont déterminés à faire céder le préfet qui applique avec zèle les directives de Chevènement et consorts.

## Réforme des modes de scrutin

# LE PS INSTITUTIONNALISE SON HÉGÉMONIE

**Le Conseil des ministres vient d'adopter deux projets de lois, dont on parle déjà depuis plusieurs semaines, qui visent à modifier les modes de scrutin pour les élections régionales et européennes et qui doivent être prochainement présentés devant l'Assemblée nationale.**

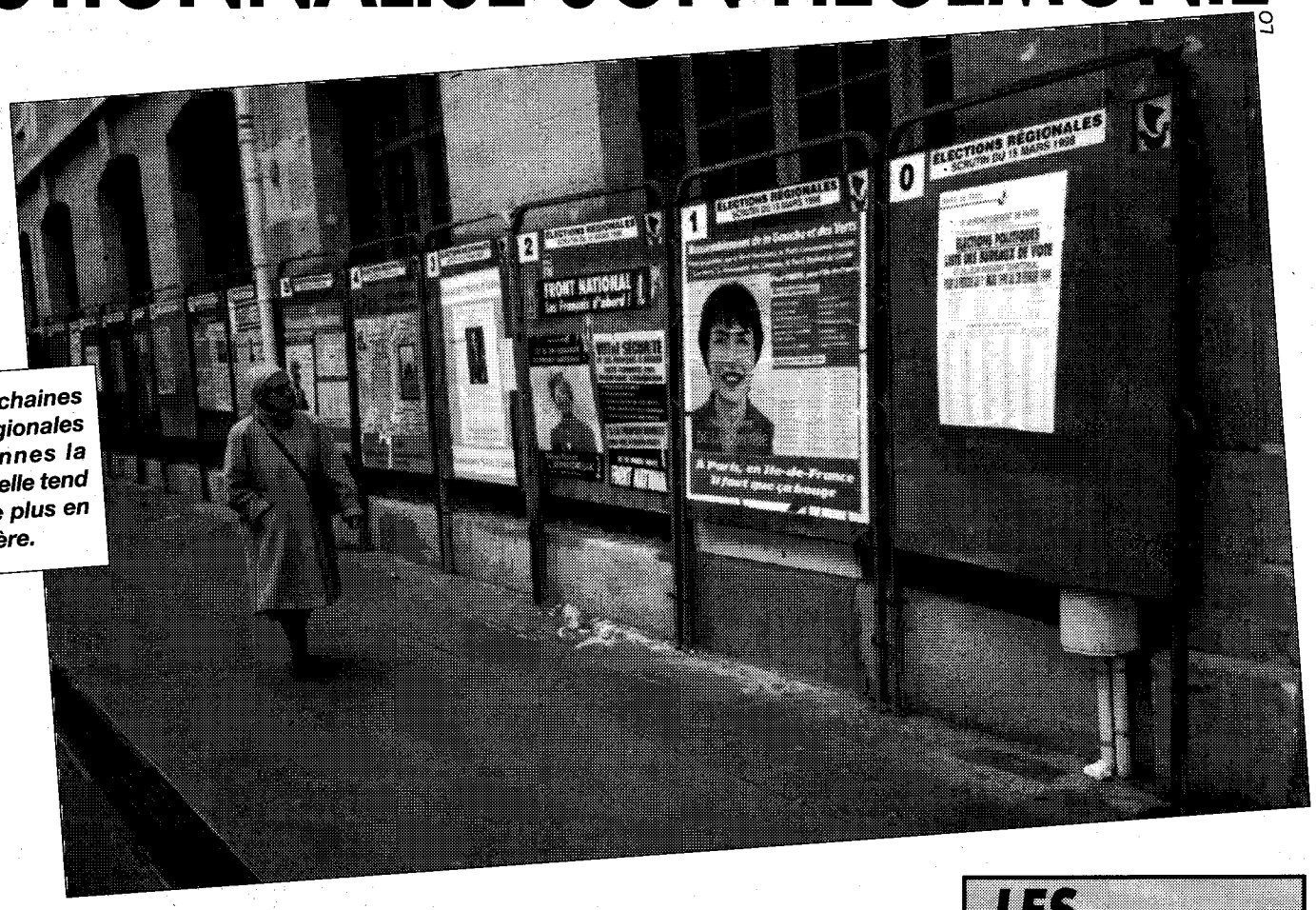


*Pour les prochaines élections régionales et européennes la gauche plurielle tend à devenir de plus en plus singulière.*

Si ces projets sont adoptés, les conseillers régionaux seraient élus pour cinq ans sur une circonscription englobant l'ensemble de la région actuelle, et non plus départementale comme c'était le cas jusqu'à présent, à la proportionnelle, mais une proportionnelle encore plus écornée. En effet, le scrutin serait désormais à deux tours avec une prime de 25 % des sièges pour la liste ayant la majorité absolue au premier tour ou relative au second tour. De ce fait moins des 3/4 des sièges seraient répartis à la proportionnelle.

Mais la réforme du mode d'élection au Parlement européen, divise la majorité dite plurielle. Si cette réforme est adoptée par l'Assemblée nationale, les 87 députés européens ne seront plus élus à la proportionnelle sur une liste nationale, mais au sein de 8 grandes circonscriptions, 7 en métropole et la huitième pour les DOM-TOM. S'il existait un barrage de 5 % pour avoir un élu, cette fois-ci il faudra donc dans la quasi-totalité des régions, qui éliront une dizaine de députés, sauf la région Ile-de France qui en élirait 16, autour de 10 % des voix pour espérer un élu.

Cela n'est pas nouveau de voir un gouvernement charcuter les lois électorales pour essayer de préserver ses élus. La nouveauté, cette fois, c'est que ce ne sont pas ceux qui se trouvent dans le camp concurrent qui en seront victimes mais les alliés du PS au gouvernement, disons plutôt ses vassaux. Cela ne diminuera pas mathématiquement la représentation de la droite, ni de l'extrême droite, contre laquelle Chirac et Jospin se sont dits d'accord pour mettre des barrages formels qui auraient pour but de l'empêcher de «bloquer le fonctionnement des institutions». Comme si c'était le problème ! Avec ses 13 à 15 % le FN aurait le même nombre d'élus, dans les Conseils régionaux et au Parlement européen. On ne voit d'ailleurs pas comment les élus FN à ce Parlement peuvent y bloquer quoi que ce soit.

Mais il en va tout autrement pour le PCF et les Verts, qui, sur la base des résultats qu'ils ont recueillis lors des derniers scrutins, auront du mal à franchir cette barre s'ils se présentent seuls. Le PS ne laisse aux autres formations de la gauche plurielle que le choix entre se présenter seuls et avoir pas ou peu d'élus, ou bien rééditer les listes d'union des régionales derrière lui.

Dominique Voynet, devant le Conseil des Verts, a dénoncé l'OPA du Parti Socialiste et a ajouté : «*C'est bien mal nous connaître que d'imaginer pouvoir nous pousser au mariage alors que nous avons tout juste signé l'union libre et avec un contraceptif puissant*». Ces détails de la vie conjugale gouvernementale étant rendus publics, Dominique Voynet n'a pas poussé la menace plus loin. Pas question de quitter l'appart. : «*Si un jour nous devions décider de rompre avec la majorité plurielle, encore faudrait-il proposer autre chose que le retour aux maladies infantiles de l'écologie et à la marginalisation*». Il faut croire que l'attrait des fauteuils ministériels est plus puissant que les mauvaises manières du Parti Socialiste... Il faut croire aussi que le Parti Socialiste ne connaît pas si mal les ressorts qui motivent les choix profonds de son concubin.

Robert Hue a dit, lui aussi, son hostilité à un projet qui «*mutile les minorités et met en cause le pluralisme*». C'est le moins qu'on puisse dire. Mais il faut dire que le «pluralisme», le PCF a choisi d'en faire fi en prenant l'initiative – car l'initiative est venue de la direction du PCF – de faire des listes «plurielles», c'est-à-dire en fait dirigées par le PS. Ni le PCF ni les Verts n'ont alors tenu à se démarquer du PS et du gouvernement, ni même à apparaître sous leurs propres couleurs. C'était en quelque sorte censurer leur propre électorat en refusant de présenter des candidats différents de ceux du PS.

Aujourd'hui, le PS par cette réforme veut les condamner, ou leur donner prétexte à refaire la même opération et les obliger à gommer ce qui reste de leur identité, aux yeux de leurs électeurs. Et si ces partis décident de se présenter tout de même, ce sera choisir de prendre le risque de perdre des sièges.

Malgré l'hostilité affichée du PCF, des Verts, du MDC et du PRG, le Parti Socialiste a maintenu son intention de faire voter ce projet de loi en l'état. On ne sait pas encore si les députés Verts, MDC, Radicaux et PCF voteront cette loi. Hue a dit que, quant à lui, il ne la voterait pas. Si l'ensemble des voix des partenaires du PS dans la gauche plurielle faisaient défaut, ce dernier n'aurait une majorité qu'avec l'appoint des voix de la droite. Cette perspective n'a cette fois pas l'air d'émouvoir les socialistes, qui semblent s'accommoder de voir sa majorité plurielle se transformer en majorité à géométrie variable. Ni même d'indigner les composantes minoritaires de la majorité gouvernementale pour l'instant du moins, cette future alliance «contre nature», pour reprendre le mot à la mode souvent entendu ces derniers temps à l'occasion des élections à la présidence des Conseils régionaux.

La vie plurielle n'est pas simple. Mais l'important, disent Hue et Voynet, n'est-il pas de participer... à ce grand jeu de dupe.

**Christian BERNAC**

## LES MAUVAIS PRÉTEXTES D'UNE RÉFORME

**Le but de cette réforme du mode de scrutin serait de «*rapprocher l'élu du citoyen et de mieux garantir la représentation de la France dans sa variété géographique*», a déclaré Daniel Vaillant, ministre chargé des Relations avec le Parlement. C'est évidemment un prétexte. Rien qu'au niveau géographique, les circonscriptions regrouperont une douzaine de départements aussi peu rapprochés que, par exemple, la Savoie et la Corse ou bien les Landes et le Gard, sans parler de la Guadeloupe et la Réunion.**

**Et puis surtout l'éloignement des élus et de leurs électeurs n'est pas une question géographique, elle est politique et sociale. Que ce soit au Parlement, au Sénat, dans les Conseils généraux ou régionaux, la plupart des élus sont d'abord les avocats du grand patronat. De ce point de vue, la bourgeoisie, qu'elle soit bordelaise, alsacienne ou béké, n'a guère de difficulté à se faire entendre, localement, à Paris ou à Bruxelles, car elle a d'innombrables serviteurs et porte-voix parmi les politiciens, au contraire des travailleurs et des chômeurs. S'ils voulaient réellement «rapprocher les élus des citoyens», ils devraient en permettre le contrôle et la révocation à tout moment.**

**C. B.**

# Dans les hôpitaux

# JOSPIN POURSUIT

**La situation dans les hôpitaux est marquée par la rigueur budgétaire. Les restructurations entrent en application. Il s'agit de restreindre les dépenses en fermant des lits, des services ou même des établissements entiers.**

**Le plan Juppé est mis en application par le gouvernement Jospin. Ce plan Juppé avait, à juste titre, été combattu par la CGT et le PCF. Aujourd'hui, les militants voient un gouvernement où siègent des ministres de leur parti réduire les dépenses de santé dans les hôpitaux.**

## La sécurité, prétexte aux restrictions

Pour tenter de mieux faire accepter les fermetures dans les petits hôpitaux, les pouvoirs publics mettent en avant la « sécurité » des usagers. Ils n'hésitent pas à dire que tel service de maternité ou de chirurgie n'est pas en mesure d'assurer la sécurité de la population et qu'il faut donc les fermer.

Mais s'il ne s'agissait que d'un problème de sécurité, qu'est-ce qui empêche les pouvoirs publics d'accorder les moyens permettant d'assurer cette sécurité ?

Et ce manque de sécurité existe dans tous les établissements, y compris les plus modernes et les plus spécialisés. L'insuffisance des effectifs, le manque de matériel adéquat, la recherche du taux d'occupation maximum aggravent les risques. Sans parler des services d'urgence débordés.

Les pouvoirs publics et les directions invoquent ce qu'ils appellent « l'accréditation ». Pour être autorisé à fonctionner, chaque établissement et même chaque service devra répondre à des normes correspondant aux activités qu'il doit assurer.

S'il s'agissait de définir les moyens indispensables aux services pour satisfaire à leur mission, il n'y aurait pas de problèmes. Mais l'accréditation est l'occasion de mettre les établissements publics et privés en concurrence pour savoir qui va obtenir le droit d'avoir un service de maternité ou un service de chirurgie, par exemple. Là encore, la sécurité servira de prétexte pour fermer des services ou distribuer des lits entre le privé et le public. Et pour débloquer les crédits nécessaires à une mise aux normes, les cliniques à but lucratif sont moins gênées que les hôpitaux soumis à la rigueur budgétaire depuis de nombreuses années. De même, quand il s'agit de trouver un chirurgien ou un anesthésiste, les cliniques privées savent avancer des arguments sonnants et trébuchants.

L'accréditation sert aussi à mettre les hôpitaux en concurrence entre eux, y compris les Centres hospitaliers universitaires quand ils ne sont pas trop éloignés l'un de l'autre. Qui va faire telle spécialité, qui va en faire une autre ? Qui va avoir le matériel dernier cri ?

Avec le schéma régional d'organisation de la santé et l'accréditation, les directeurs d'Agence de l'hospitalisation ne manquent pas de moyens administratifs et techniques pour remodeler la structure sanitaire du pays. L'objectif étant de limiter les dépenses, il faut diminuer le nombre de lits, la capacité d'accueil, « l'offre de soins » comme ils disent.

Quant aux conséquences pour la population ? Eh bien les responsables du projet espèrent que tout se passera bien. Ce sont « des risques calculés » disent certains directeurs.

Depuis des années, les rapports sur les urgences se sont multipliés. Des patients peuvent attendre des heures sur un brancard avant d'avoir un lit, quand ce n'est pas dans l'ambulance, qui ne sait pas à quel établissement adresser son malade.

## L'exemple de Rennes

Au CHR de Rennes, par exemple, un nouveau bâtiment s'est ouvert en mars pour accueillir le service de pneumologie et le service de médecine et chirurgie cardiaques. Les crédits nécessaires à son fonctionnement n'ont pas été accordés. Il manque une cinquantaine de postes. Il s'est donc ouvert avec ce qu'ils appellent une « activité réduite ». Cela veut dire que deux lits de réanimation restent fermés en permanence et que deux services d'hospitalisation sont fermés le week-end. Résultat, à partir du vendredi soir, c'est la loterie pour trouver une place. Et le SAMU du CHR envoie régulièrement des malades cardiaques se faire soigner dans les cliniques privées de la ville.

Il y a un manque criant de structures pour accueillir les personnes âgées dépendantes. Pourtant, le CHR de Rennes va fermer un établissement de ce type, situé à 25 km de la ville, pour « recentrer ses moyens » et faire des économies. Le secteur où était cet établissement va se retrouver quasiment démuni, mais comme le dit le directeur général, « *c'est un problème d'aménagement du territoire, et le CHR ne peut pas tout faire* ».

Les conséquences de la rigueur budgétaire se mesurent aussi par rapport au personnel.

Il n'y a pratiquement plus d'embauches. De plus, l'hôpital est souvent l'un des principaux employeurs dans une ville ; quand il ferme ou réduit son activité, c'est un mauvais coup pour tous ceux qui cherchent un travail. Et qu'on ne dise pas qu'il s'agit d'économiser ici pour renforcer ailleurs ; même les grands centres suppriment des postes.

**Indre-et-Loire**

## Attaques contre les petits hô

# POPULATION MOBILISÉE À CHINON E

*Manifestation à Château-Renault...*

Depuis plusieurs années, les petits hôpitaux des petites villes de Chinon et Château-Renault (6 000 habitants chacune environ), situées respectivement à 45 et 20 km de Tours, préfecture du département, sont sous le coup de menaces liées à la réforme hospitalière, c'est-à-dire aux mesures d'économies dans la Santé publique… et de sauvegarde des profits privés dans ce secteur.

## à Chinon

Depuis juin 1996, c'est le service de chirurgie (25 lits) de l'hôpital public de Chinon qui est sur la sellette. En effet, il existe dans la ville une clinique chirurgicale privée de 45 lits, et le directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation (le DARH) a décrété que, les deux faisant double emploi, le service public serait abandonné au profit de l'installation dans l'hôpital de la clinique.

Cette dernière a semble-t-il réussi à négocier son transfert au prix fort : elle doit être rachetée par le service public pour 20 millions de francs, somme qu'elle pourra consacrer au financement des travaux nécessaires à son installation dans l'hôpital. Si cela ne suffit pas, la Sécurité sociale l'a déjà autorisée à augmenter ses prix de journée et lui assuré de payer le complément éventuellement nécessaire.

Les lits publics de chirurgie doivent fermer complètement dès le 1er octobre. Jusqu'à la fin des travaux en 2001, la clinique pourra ouvrir jusqu'à 60 lits. Mais si l'affaire ne marche pas, elle peut aussi bien décider à tout moment de plier bagages, sans pénalités et sans que le DARH s'engage à rouvrir des lits publics à la place.

Depuis deux ans, le personnel de l'hôpital, soutenu par la population, est en lutte contre ces scandaleuses manigances entre l'administration et la clinique privée, opérées sous la bénédiction du maire PS de Chinon. Une manifestation a eu lieu en ville, jeudi 4 juin, et le personnel hospitalier n'est toujours pas décidé à faire les frais de cette opération chirurgicale où, une fois de plus, l'argent public est versé sans compter au profit du privé.

## à Château-Renault

Mercredi 10 juin, ce sont plusieurs centaines de personnes qui ont parcouru Château-Renault, précédées de cinq tracteurs couverts de banderoles soutenant les services de l'hôpital, devant les boutiques que les commerçants avaient fermées en solidarité.

Le comité de défense de l'hôpital a déjà récolté plus de 2 500 signatures de soutien dans la ville.

Là, en effet, c'est carrément l'existence même de l'hôpital qui paraît à tous menacée.

Depuis 1991, pour soi-disant éviter la fermeture de leurs hôpitaux distants de 20 km – c'était déjà la politique du gouvernement et du ministre PS d'alors – les maires de Château-Renault et d'Amboise (un certain Bernard Debré) ont décidé de fusionner et de se partager les différents services.

Mais au fil des années, Château-Renault a vu disparaître la cuisine, la maternité, la chirurgie complète, son SMUR et maintenant les laboratoires et la pharmacie doivent être

# L'ŒUVRE DE JUPPÉ

pitaux

# T À CHÂTEAU-RENAULT

Dans tous les établissements, la charge de travail augmente, la rotation des malades s'accélère, la durée moyenne de séjour diminue. Il faut toujours faire plus en moins de temps et sans personnel supplémentaire. Dans le jargon des gestionnaires, il y a des « gains de productivité ».

## Moins de personnel et moins de soins

Si pour le personnel, la situation se dégrade, pour les usagers, l'accès aux soins devient plus difficile.

Martine Aubry s'est récemment réjouie que le budget de la Sécurité sociale allait vers l'équilibre, mais ce résultat provient en grande partie du fait que les plus mal lotis, les smicards, les chômeurs ou les Rmistes, ne se soignent plus ou se soignent mal. En 1996, une personne sur quatre a renoncé aux soins pour des raisons financières, dont un tiers de façon définitive, le reste ayant reporté les soins.

Dans la politique d'économies, les médecins libéraux sont mis à contribution avec, pour les inciter, la carotte d'un reversement en cas de réduction des dépenses et la menace de sanctions, en cas de dépassement. Dans les hôpitaux aussi, les médecins sont mis à contribution. Les réformes dans la gestion visent à considérer les chefs de service comme des petits chefs d'entreprise gérant leur service comme une PME. Pour les inciter, on leur fait miroiter une part des économies réalisées sous forme d'intéressement.

Cette recherche d'économies secteur par secteur, établissement par établissement, aboutit plus souvent à un transfert de charges qu'à une réelle économie. Ainsi, pour réduire la durée et le coût des hospitalisations, une partie des examens et des radios prescrits par des médecins de l'hôpital sont régulièrement faits en ville. Si le montant de ces examens n'entre pas dans le coût direct de l'hospitalisation, il n'en est pas moins à la charge de la Sécurité sociale, et pour une partie à la charge de la mutuelle ou du patient lui-même.

Ainsi, on assiste à une dégradation de la situation, pour les personnels et pour les usagers. Elle est voulue et organisée dans le but de réduire les dépenses, de diminuer le coût de la protection des travailleurs.

C'est un choix social. Pour maintenir les profits des entreprises malgré la crise, les gouvernements de droite comme de gauche ont multiplié les cadeaux au patronat, les dégrèvements de charges, les réductions d'impôts, etc. Alors, il y a moins d'argent pour les services publics, pour toutes les infrastructures dont la population a besoin, en particulier la population laborieuse.

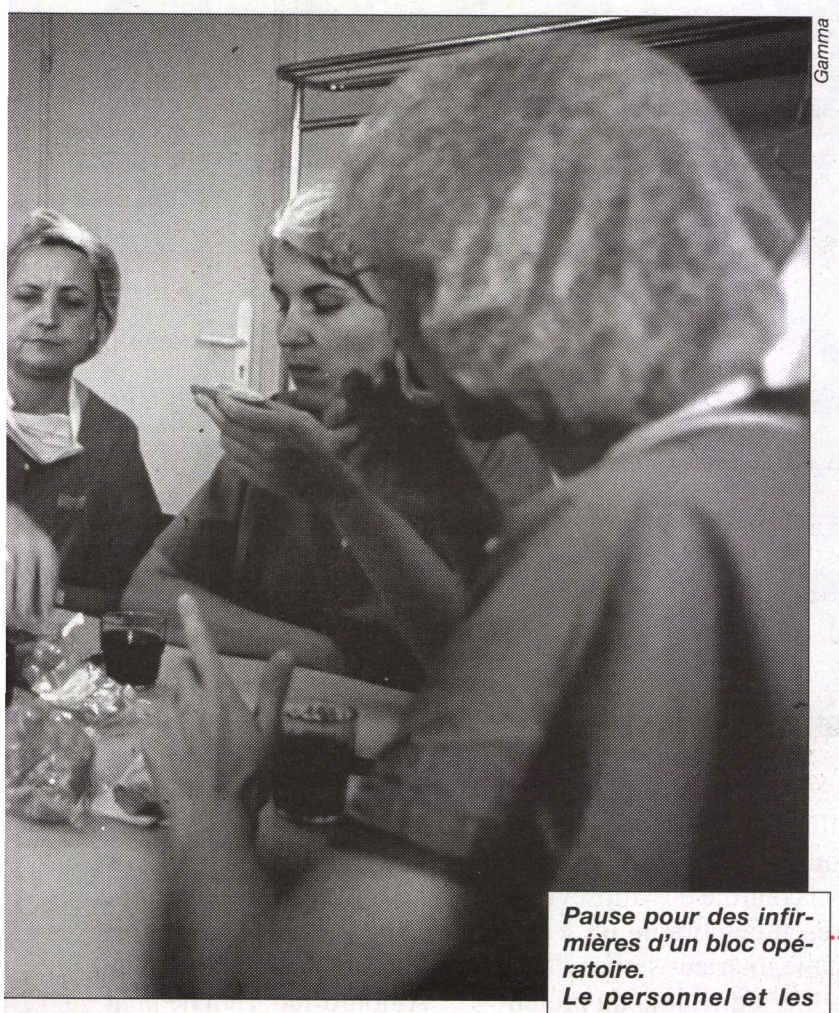

Gamma

*Pause pour des infirmières d'un bloc opératoire. Le personnel et les malades sont victimes des restrictions des crédits hospitaliers.*

centralisés à Amboise.

L'hôpital de Château-Renault a de plus en plus de mal à assurer les soins de proximité pour la population qui se sent de plus en plus en danger. Il reste sur place un service d'urgence sans SMUR, il faut donc appeler le SAMU de Tours qui met entre 30 minutes et une heure pour venir !

Dans toutes ces mesures dont l'hôpital de Château-Renault pâtit, il y a sans doute une bonne part de manœuvres politiciennes. Bernard Debré, médecin, ex-ministre, fils de Robert Debré, a sans doute plus de relations que son rival de Château-Renault, de droite lui aussi, mais simple président du Conseil général, et plus de moyens de tirer la couverture à lui.

Mais le vrai problème est que la couverture est trop petite : un véritable service public, conforme aux besoins réels de la population, cela impliquerait le maintien de la plupart des services dans les deux hôpitaux et donc aussi le maintien de davantage d'emplois. C'est pour tout cela que les hospitaliers et la population de Château-Renault se battent ensemble.

*... et à Chinon*

# Échos des hôpitaux

## Une riposte nécessaire

*Malgré les nombreux moyens que le gouvernement avait déjà pour se débarrasser d'un fonctionnaire indésirable (insuffisance professionnelle, réforme médicale, licenciement disciplinaire), ce gouvernement de gauche est en train de nous en préparer un supplémentaire : le licenciement en cas de suppression de poste, et après refus de 3 mutations sur une autre ville ou dans la région.*

*Logique, car à force de vouloir restructurer, fermer services et lits pour soi-disant moderniser l'hôpital, Kouchner continue d'appliquer le plan Juppé de réductions des dépenses de santé. Il y aura bientôt trop d'hospitaliers et il faudra qu'ils acceptent n'importe quel poste, à n'importe quelles conditions, ou bien ce sera la porte.*

*Nous connaissons déjà la pénurie de personnel, la dégradation de nos conditions de travail, la flexibilité accrue, et maintenant la menace de licenciement en cas de suppression de poste...*

*Seule une mobilisation générale du personnel pourra faire échec à cette politique de rigueur que nous connaissons depuis des années.*

*Extrait du bulletin* Lutte Ouvrière, *Hôpital de la Croix-Rousse (Lyon)*

## Ça pourrait être un été chaud

**Personnel restreint, changements d'horaires, malades à multiples pathologies dues souvent au manque de moyens financiers pour se soigner, tout cela fait que les conditions de travail à l'hôpital sont de plus en plus difficiles.**

**Et à l'approche des congés, cela ne va sûrement pas s'améliorer. Alors, que fait la direction ? Elle n'a rien trouvé de mieux que de réduire le nombre de lits par service !**

**Il faut dire que le directeur général fait preuve d'un solide optimisme puisque, pour lui, « *le soleil est de nature à guérir certaines maladies* » !**

**Quant à nous, personnel de toutes catégories, nous en avons assez. Le meilleur remède contre le manque chronique de personnel serait plutôt de le combattre tous ensemble.**

***Extrait du bulletin***
**Lutte Ouvrière, *CHRU Clermont-Ferrand***

## Infirmières anesthésistes toujours en grève

Les infirmières anesthésistes de Bretonneau sont en grève depuis le week-end de la Pentecôte. Depuis la nouvelle réglementation sur la sécurité anesthésique, une IADE doit être présente 24 heures sur 24 dans l'établissement alors que tous les postes nécessaires n'ont pas encore été créés.

Alors, on leur demande de faire, en plus de leurs 39 heures, une permanence d'une nuit de 14 heures par semaine, récupérée 7 heures, plus un dimanche ou un jour férié par mois, récupéré aussi par moitié du temps de présence. Seul le travail réellement effectué pendant leur garde est payé en heures supplémentaires.

Tout cela aboutit à du travail gratuit et des semaines à rallonge. Les infirmières anesthésistes ne veulent plus passer leur vie gratuitement à l'hôpital. L'arnaque, ça suffit !

***Extrait du bulletin***
**Lutte Ouvrière,**
***Hôpital Bretonneau (Tours)***

## Acharnement thérapeutique

*En pédiatrie, la direction continue sa campagne d'intox pour essayer d'imposer les nouveaux horaires (6 h 30-14 h 30 et 13 h-21 h). Elle voudrait même les appliquer dès le mois prochain bien que le personnel les refuse dans sa grande majorité.*

*Bien sûr elle choisit la période des congés pour faire ses mauvais coups. Mais elle oublie qu'en 1984 – il y a 14 ans – la première tentative, en plein mois de juillet, s'était soldée par une grève générale.*

*À bon entendeur salut !*

***Extrait du bulletin***
**Lutte Ouvrière,**
***Hôpital Purpan Toulouse***

Kosovo

# VERS UNE INTERVENTION DES PUISSANCES IMPÉRIALISTES ?

**Alors que des avions de l'OTAN, plus de quatre-vingts, survolaient l'Albanie et la Macédoine, pays limitrophes du Kosovo, le dirigeant serbe Milosevic arrivait à Moscou pour y être reçu par Eltsine. Au terme de l'entretien et aux dires d'Eltsine, Milosevic accepterait d'ouvrir des discussions avec des dirigeants du Kosovo. Ce ne serait pas là une grande nouveauté puisqu'à la mi-mai des rencontres avaient déjà eu lieu entre des représentants serbes et kosovars, sans que celles-ci aboutissent au moindre règlement et surtout à la moindre réduction des actes répressifs à l'encontre de la population albanaise du Kosovo.**

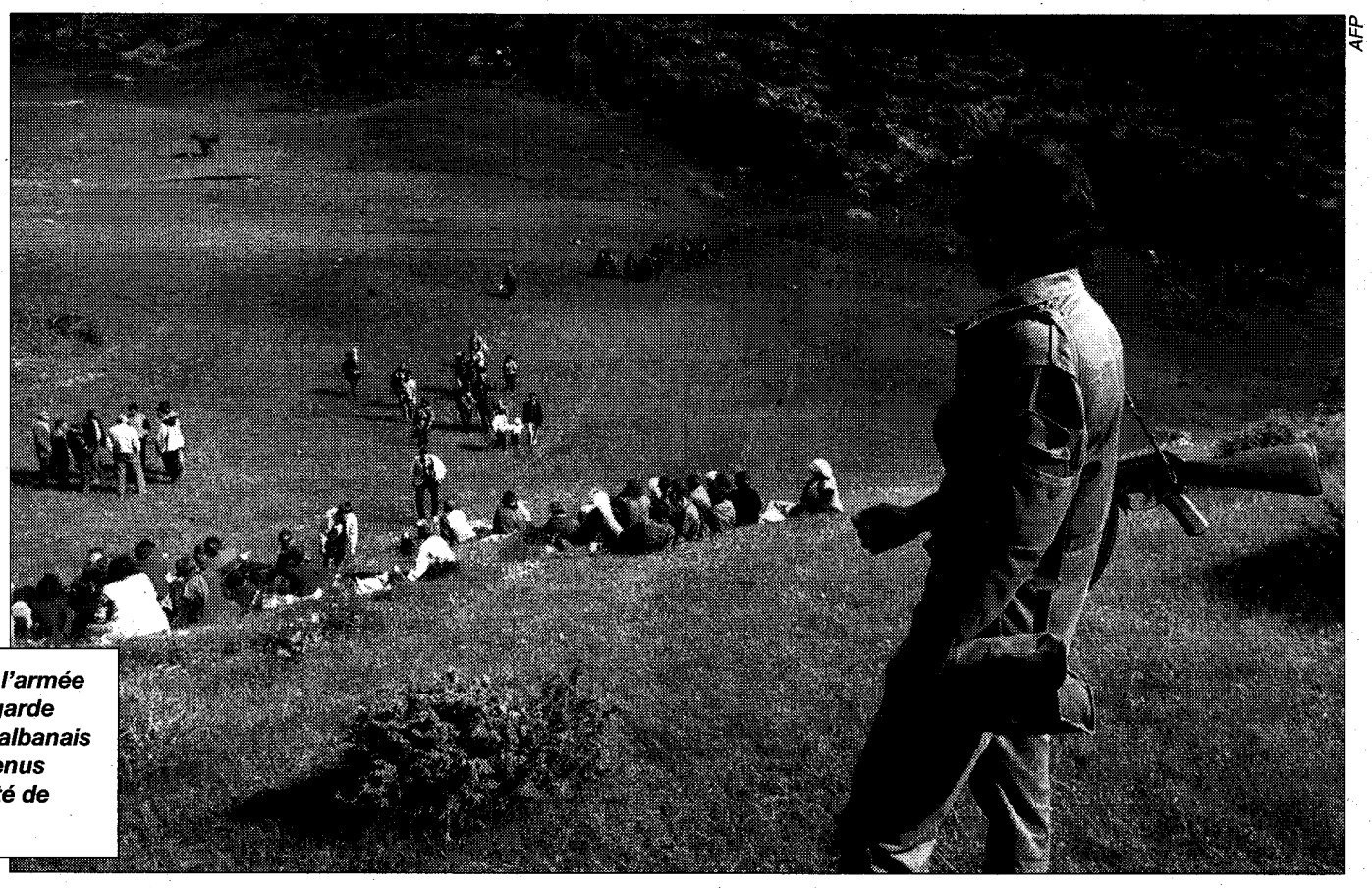

AFP

*Un soldat de l'armée albanaise regarde des réfugiés albanais du Kosovo venus de l'autre côté de la frontière.*

## Une population opprimée, objet de surenchères nationalistes

Aujourd'hui, l'ancienne Yougoslavie se limite à la Serbie et au Monténégro. Le Kosovo, la province du sud, est intégré administrativement à la Serbie depuis 1989. En fait, depuis qu'il a été privé du statut d'autonomie qui était le sien sous Tito. Peuplé à 90 % d'Albanais, le Kosovo est sous tutelle de la Serbie qui y fait régner un climat de terreur, déniant à l'immense majorité de la population tous droits démocratiques, y compris linguistiques. Dans le domaine de l'habitat ou de l'emploi, les Albanais sont considérés comme des citoyens de seconde zone, et la moindre velléité d'opposition est violemment réprimée.

Depuis plusieurs années existe au Kosovo une opposition albanaise représentée par la Ligue Démocratique du Kosovo. Son leader, Ibrahim Rugova, a proclamé en 1992 une « République du Kosovo » et a entrepris de mettre sur pied des institutions albanaises clandestines, surtout en matière d'éducation. Revendiquant l'indépendance, Rugova apparaît comme un pacifiste, plaçant ses espoirs dans un dialogue avec les autorités serbes. Cette politique n'aboutissant pas, la déception engendrée a suscité des politiques plus radicales menées notamment par « l'Armée de libération du Kosovo », l'UCK.

Les premiers attentats commis par l'UCK ont été quasi concomitants de la contestation politique qui s'est exprimée dans les rues de Belgrade en 1996-1997. C'est donc à une époque où le régime de Milosevic semblait menacé qu'eurent lieu les premières opérations fomentées par ceux, peu nombreux au départ, qui avaient choisi de résister militairement au pouvoir serbe.

Seulement, lors des manifestations de l'hiver 1996-1997, aucune force politique serbe ne se souciait vraiment de la situation au Kosovo. Et ceux qui abordèrent le problème le firent en exaltant le nationalisme « grand serbe ». Milosevic en tête, mais comme tous les autres nationalistes serbes, présentait le Kosovo comme un des lieux sacrés de la mère patrie. Et lors de l'élection de novembre 1997, le leader d'extrême droite, Seselj, fut très près de l'emporter sur Milosevic qu'il accusait de traîtrise pour avoir accepté le règlement de Dayton concernant la Bosnie. A propos du Kosovo, ce même Seselj disait que la question du Kosovo pouvait être réglée en moins d'une semaine pour peu qu'il accède au pouvoir.

## La politique des Occidentaux

Que Milosevic et ses opposants rivalisent sur ce terrain pour s'accrocher au pouvoir ou tenter de le conquérir, il n'y a pas à s'en étonner. C'est même une constante des politiques des dirigeants nationalistes serbes. A propos du Kosovo ces politiques se sont jusqu'alors exprimées avec la complicité des Occidentaux.

Ces grandes puissances qui aujourd'hui s'émeuvent des exactions de la police et de l'administration serbes, ou qui parlent de « nettoyage ethnique » à propos de la répression menée au Kosovo, non seulement n'ignorent rien de la politique que mène Milosevic dans la région, mais elles lui ont assuré l'impunité, lors de la signature des accords de Dayton en particulier, où fut éludée la question du Kosovo, laissée au seul contrôle de Milosevic, et présentée comme un « problème intérieur serbe… »

C'est que, lors du prétendu règlement de la crise bosniaque, les impérialistes s'accommodèrent fort bien de Milosevic qui, à leurs yeux, était le seul à pouvoir assurer l'ordre, aussi bien au sein de ce qui restait de Yougoslavie, que vis-à-vis des Serbes de Bosnie contraints de céder une partie des territoires dont ils s'étaient emparés.

De ce point de vue, la situation ne s'est pas vraiment modifiée. Milosevic reste toujours incontournable, d'autant que celui qui peut menacer son pouvoir est un ultra-nationaliste d'extrême droite, se proclamant lui-même anti-Albanais.

Seulement, l'actuelle situation au Kosovo pose un problème aux dirigeants des puissances impérialistes. L'accentuation de la résistance armée albanaise, qu'elles avaient d'ailleurs condamnée dans un premier temps, la répression serbe qui s'accentue, augmentent les risques d'extension, notamment en Macédoine où vit une importante minorité d'Albanais. Mais plus encore, il y a des risques d'implication d'États voisins : l'Albanie et surtout la Grèce et la Turquie qui s'opposent dans les Balkans.

Aujourd'hui, rien ne peut laisser prévoir la politique que les Occidentaux mèneront dans la région. Se limiteront-ils à quelques sanctions économiques et commerciales à l'encontre du régime de Belgrade ? Iront-ils jusqu'à intervenir militairement ? Et si oui pour imposer quelle politique ? Pour seulement demander à Milosevic, comme vient de le faire Madeleine Albright, le secrétaire d'État américain, de bien vouloir « réduire la violence » ? Si c'est de cela qu'il s'agit nul besoin d'une intervention militaire.

En tout cas, quel que soit le choix adopté, la population du Kosovo continuera à vivre un calvaire. Depuis le début de l'année il y a eu plus de deux cents morts, des villages ont été rasés, des réfugiés se répandent par milliers sur les routes. Et de cette situation, si elle ne dépasse pas les limites du Kosovo, l'impérialisme peut fort bien s'accommoder.

**Georges LATTIER**

États-Unis

# MENACES SUR LE SYSTÈME DES RETRAITES

**Dans l'éditorial du n°587 du bimensuel trotskyste américain *The Spark*, nos camarades reviennent sur les projets du patronat contre les retraites.**

Duclos/Gamma

*Les retraités américains ont de quoi se faire du souci. Leurs retraites serviront à la spéculation, c'est sûr, mais pour assurer leur niveau de vie, c'est beaucoup plus aléatoire.*

Une commission nationale vient de présenter un plan pour « réformer » le système des retraites. Ce n'est pas une surprise si cette proposition de « réforme » envisage de réduire les allocations des retraités. Il suffit de regarder qui siège dans cette commission.

La commission comprend cinq co-présidents : un sénateur et un député démocrates, un député républicain, le PDG d'une société de courtiers en Bourse et l'ancien PDG de l'importante société pharmaceutique Glaxo. Les 19 autres membres de la commission viennent du même milieu : ce sont des politiciens ou des dirigeants de grandes entreprises ou d'établissements financiers. En revanche, il n'y a aucun représentant des syndicats ou d'organisations de retraités.

En d'autres termes, le seul groupe qui n'a pas droit au chapitre ce sont les gens qui comptent sur le système des retraites pour vivre après leur cessation d'activité.

Bien sûr, un représentant des travailleurs dans une telle commission n'aurait pas pu empêcher cette proposition de remise en cause. Il suffit de regarder à quel point le siège réservé au Syndicat de l'Automobile UAW à la direction de Chrysler est sans utilité. Mais le fait que cette commission n'ait pas voulu d'un représentant ouvrier au cours de ces quinze derniers mois passés à mettre au point leur proposition a un sens : ils voulaient travailler dans le secret.

Alors quel est le contenu de ce plan secrètement concocté ? On n'en connaît que les grandes lignes, les détails restant secrets. Mais ce qu'on en sait est édifiant. L'âge de la retraite définitive serait porté à 70 ans et celui de la préretraite à 65 ans. Le minimum vieillesse destiné aux gens ayant travaillé au moins vingt ans les placerait à 60 % au-dessous du seuil de pauvreté ; en d'autres termes, ils disposeront de 40 % de moins que ce que le gouvernement lui-même estime indispensable pour vivre. Ce minimum vieillesse n'atteindra le niveau du seuil de pauvreté qu'à condition d'avoir travaillé quarante années pleines. Ainsi, selon cette commission, avoir travaillé toute sa vie n'est pas suffisant pour avoir le droit de dépasser ce seuil une fois qu'on a cessé de travailler.

La partie centrale du plan consiste en une réduction des pensions garanties. Une partie des taxes fiscales qui servaient à alimenter les fonds de pension n'iront plus sur les comptes individuels. Et ceux-ci ne serviront plus à garantir les pensions. De quelle somme les retraités disposeront, et même auront-ils de l'argent ou pas, cela dépendra en fait de la Bourse.

Bien sûr, aujourd'hui Wall Street semble se porter bien – si l'on ne regarde pas de trop près pour constater que c'est la spéculation qui dirige le marché. Mais la spéculation à grande échelle tôt ou tard conduit à un krach important.

Si l'on part en retraite au commencement d'une période de spéculation, peut-être tout se passera bien. Mais si l'on part en retraite au moment où la bulle spéculative se dégonfle, alors finie la tranquillité. Si l'on a alors la mauvaise idée de vivre de nombreuses années de retraite, ou si l'on a un problème de santé qui laisse invalide ou laisse des enfants orphelins, le compte personnel ne permettra pas de faire face.

Dès maintenant, le plan de réforme envisage de détourner le sixième de l'argent du système de retraite sur ces comptes personnels à caractère spéculatif. Mais, évidemment, il ne s'agit que d'amorcer la pompe. Wall Street lorgne depuis trop longtemps sur l'argent des retraites pour ne pas faire ce qu'il faut pour s'en découper une nouvelle tranche.

Cette commission veut donc « réformer » le système des retraites d'une façon qui perdra tout caractère social, c'est-à-dire que la société ne fera plus rien pour garantir même une allocation minimale à ceux de ses membres qui ont travaillé dans le passé. Le système des retraites s'appelait la « Sécurité sociale », mais il n'est plus question désormais ni de sécurité ni de faire du social. En fait de sécurité, les retraites dépendront d'un coup de dé.

Bien sûr, rien ne dit que cette commission aura gain de cause. Il s'agit pour l'instant seulement de ce que proposent les chefs d'entreprise.

Les travailleurs devraient avoir leur propre proposition de réforme du système des retraites : le rendre plus social et non pas moins social. Donner à tous ceux qui travaillent la garantie d'une retraite décente. La rendre réellement sûre en prenant l'argent des impôts qui aujourd'hui va aux grandes entreprises sous forme d'aides ou d'avantages fiscaux et le donner à ceux qui travaillent pour permettre à la société de continuer d'exister.

Dans le passé, les travailleurs devaient vivre avec un futur non garanti : ils n'avaient pas de retraites. Mais les luttes de la classe ouvrière dans les années trente ont permis d'imposer, entre autres choses, ce système de retraites. Les luttes d'aujourd'hui peuvent servir non seulement à maintenir le système existant, mais à l'améliorer.

## MEURTRE RACISTE AU TEXAS

Dans une petite ville du Texas, à 160 km de Houston, un odieux meurtre raciste a eu lieu dans la nuit de 6 au 7 juin dernier.

Un Noir qui faisait de l'auto-stop, pris par trois Blancs, s'est fait tabasser par eux puis lyncher. Attaché en remorque à leur camionnette, il a été traîné de cette façon sur la route sur trois kilomètres jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Les assassins sont trois petits Blancs, minables, repris de justice, se réclamant du Ku-Klux-Klan et autres groupes militant pour la suprématie de la race « aryenne ».

Pour recenser et juger ces crimes racistes, existe une législation fédérale aux États-Unis dite « criminalité de la haine ». Le nombre de cas recensés relevant de cette juridiction serait passé de 5 932 en 1994 à 8 759 en 1996. Le Texas peut être aujourd'hui le fleuron de la prospérité et de l'essor technologique américains, cette prospérité et cet essor voisinent avec les pires archaïsmes et préjugés qui soient.

Cela démontre le chemin qui reste à parcourir pour liquider des comportements, des préjugés, des actes dignes de la pire barbarie.

**Michel ROCCO**

## Revirement de Jospin sur les allocations familiales

# FAMILLES JE VOUS PAIE !

**À l'occasion de la réunion d'une « conférence sur la famille » réunissant membres du gouvernement et organisations familiales, Jospin a annoncé la suppression du plafonnement des allocations familiales décidé par son gouvernement il y a un an.**

La suppression des allocations familiales concernait alors les salaires supérieurs à 25 000 F mensuels pour un couple avec un salaire, et à 32 000 F pour deux salaires.

Ce revirement a ravi des organisations familiales, pour la plupart d'obédience catholique, et dont le cœur ne penche pas à gauche pour nombre d'entre elles.

En contrepartie, le plafond du quotient familial utilisé pour le calcul de l'impôt sur le revenu est abaissé de 16 380 F à 11 000 F par demie-part enfant.

Une partie de ce que ces familles aisées vont gagner par ce rétablissement de leurs allocations familiales, elles vont le perdre – mais une partie seulement – par l'augmentation de leurs impôts sur le revenu. Sauf que, dans l'affaire, jusqu'à un revenu net mensuel de 48 000 F pour des familles ayant deux enfants, et de 61 500 F pour des familles ayant trois enfants, le solde est positif. Voilà de quoi satisfaire des couches aisées de la population. Une opération donc pas si blanche que cela et en tout cas, un geste clair du gouvernement en direction de catégories sociales que leur situation et leur façon de penser n'inclinent pas toujours à se reconnaître dans la gauche.

Le ministre du Budget et des Finances de Jospin, Strauss-Khan, y a même été, à cette occasion, de sa petite touche personnelle en s'affirmant partisan du rétablissement des allocations familiales pour tous mais sans diminution parallèle du quotient familial, sous prétexte que cela allait entraîner une hausse de la pression fiscale. Comme on aimerait la même sollicitude lorsqu'il s'agit des taxes à la consommation, cette « pression fiscale » qui pèse particulièrement sur les travailleurs et les petites gens.

À l'occasion de cette conférence sur la famille, dans un interview au journal *Le Parisien*, Jospin a tenu à s'enflammer sur « *la famille* (qui) *n'appartient à aucun courant politique. Elle est le lieu irremplaçable du développement de l'enfant. Elle offre une possibilité d'épanouissement aux parents. Elle est un cadre de valeurs et de références fondamental pour notre société* ». Et il a rappelé à cette occasion la responsabilité des parents, au « *premier chef, responsables du comportement de leurs enfants* », et d'ajouter : « *Toutefois, en cas de défaillance avérée de la part des parents – abandon moral ou matériel – il ne faut pas hésiter à appliquer la loi* ».

Avec ce genre d'envolée, tarte à la crème si à la mode actuellement, sur la « démission des parents », Jospin gagnera peut-être quelques points dans les sondages et aura fait roucouler d'aise les bien-pensants. Mais il n'aura pas fait avancer d'un pouce la solution des problèmes de la jeunesse aujourd'hui.

Comme si Jospin ne pouvait pas commencer à faire en sorte de supprimer les racines de « l'abandon moral et matériel » de millions de familles touchées par le chômage, la précarité, l'exclusion, la marginalisation.

Que toute la fraction la plus populaire de la population retrouve un emploi ; qu'elle retrouve des revenus qui lui permettent de vivre à nouveau dignement. Que les perspectives de travail, de vie, d'avenir, redeviennent claires pour nombre de ces jeunes pour qui les perspectives familiales se réduisent aujourd'hui à rester parfois jusqu'à trente ans hébergés dans la maison de leurs parents. Que tous les quartiers populaires reprennent allure, entretien, qu'ils redeviennent simplement vivables. Bref que le moral, l'énergie, l'espoir redeviennent le lot de cette fraction la plus modeste de la population, alors l'encadrement de la jeunesse par les familles tiendra la comparaison avec celui de cette fraction aisée de la population qui a les moyens matériels et le moral pour le faire.

Mais, ce n'est pas le prêchi-prêcha moraliste de Jospin à l'occasion de cette conférence sur la famille, qui ne s'adressait surtout pas aux familles des milieux populaires, qui aura fait avancer d'un pouce la situation de ces familles et la question de l'encadrement de la jeunesse des quartiers pauvres.

**Michel ROCCO**

# QUAND UN ARMATEUR COULE LES EMPLOIS ET LES SALAIRES

Gamma

**La seconde compagnie française d'armement maritime, la société Delmas du groupe Bolloré, vient de décider que huit de ses navires, sur soixante qu'elle possède, et les derniers à naviguer sous pavillon français, allaient abandonner ce pavillon.**

Le but avoué de Delmas, c'est une réduction des coûts d'exploitation, essentiellement par la diminution des salaires et des charges. La manière classique dont procèdent les armateurs pour parvenir à cet objectif, c'est de faire passer leurs bateaux sous « pavillon de complaisance » de petits pays comme le Liberia, le Panama, les Bahamas, etc. Ces pays n'ont quasiment pas de législation sociale, on peut y embaucher des équipage en provenance de n'importe quel pays du monde, avec des salaires misérables, les charges sociales sont faibles ou inexistantes, la fiscalité de même. Le seul inconvénient pour les armateurs, c'est que ces pays prête-noms ne versent pas d'aides financières aux armateurs en cas de besoin.

Delmas avait, dans un plan précédent, fait passer ses navires sous pavillon de complaisance. En juillet l'un d'eux doit justement acquérir la « nationalité » des Bahamas.

Il lui en restait huit « français ». Le PDG de Delmas vient d'annoncer au Comité central d'entreprise qu'ils allaient passer sous pavillon des îles Kerguelen, appelé le pavillon français-bis.

Qu'est-ce que c'est que ce pavillon ?

Les îles Kerguelen sont un archipel situé au grand large de l'Antarctique, par 50 degrés Sud, dans une région battue par des vents violents, au point qu'il n'y pousse pas d'arbre. On les appelait autrefois les îles de la Désolation, ce qui souligne le caractère avenant du lieu. Là-bas y prospèrent quand même quelques espèces végétales particulières ainsi que des manchots, des otaries, des lapins, et quelques dizaines de scientifiques qui étudient tout ce petit monde. Tous les quelques mois un navire vient apporter le ravitaillement et relever les scientifiques.

Ce sont ces terres du bout du monde qui ont été choisies pour un créer pavillon maritime fictif. La France n'est pas la seule à avoir choisi ce procédé, le Danemark, la Grande-Bretagne, etc., ont fait de même, en créant des pavillons-bis qui sont à mi-chemin des pavillons nationaux et de la complaisance classique. Le pavillon français-bis des Kerguelen impose aux armateurs de conserver au minimum 35 % de marins français. Mais le reste de l'équipage peut être recruté avec des très bas salaires, et les charges sociales sont bien plus basses que sous pavillon français. Il en résulte que Delmas liquiderait 114 emplois de navigants français, qui seraient partiellement compensés par des navigants étrangers largement sous-payés.

Dans ce projet, une partie des marins français se trouveraient dans le cadre d'un plan de cessation d'activité des navigants de 50 ans et plus, pour lequel Delmas compte sur un financement des pouvoirs publics !

Car pour les armateurs, grands maîtres des capitaux flottants que constituent les navires, non seulement c'est la galère pour les équipages, mais ils se croient le droit de pirater les finances publiques.

**André VICTOR**

# LE GOUVERNEMENT ORGANISE LES LICENCIEMENTS DANS LES HÔPITAUX PUBLICS

**Lundi 22 juin le Conseil supérieur de la Fonction publique hospitalière sera officiellement consulté sur un projet de décret présenté par le ministère compétent, sous la responsabilité de Martine Aubry. Sous l'intitulé : «*Décret... fixant les conditions d'application des articles 92, 93 et 94 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction publique hospitalière*», le gouvernement se prépare à mettre en place les armes nécessaires à la mise en place légale des licenciements économiques dans les hôpitaux publics.**

La fédération CGT de la Santé, dans une note envoyée à tous ses syndicats, écrivait à propos du texte soumis par le gouvernement, sous le titre : «*Hôpital : après les restrictions budgétaires, le licenciement programmé*», «*aucun gouvernement n'avait encore osé publier les décrets d'applications du statut qui mettent en place les procédures de licenciements dans la Fonction publique hospitalière*».

Et il est vrai que ces décrets reprennent la formulation habituelle concernant les plans sociaux dans les entreprises privées. C'est ainsi qu'on peut lire : «*En cas de suppression d'emplois dans un établissement... l'autorité administrative compétente de l'État propose au fonctionnaire dont l'emploi est supprimé, dans un délai de six mois suivant cette suppression, trois postes vacants successivement. Les trois emplois vacants... doivent être situés :*

*– pour les fonctionnaires des catégories C ou D* (en gros agents ou aides-soignantes) *:... dans le département de l'établissement ou dans un département limitrophe.*

*– pour les fonctionnaires de catégorie B* (essentiellement les infirmières) *de même que pour ceux de catégorie A* (l'encadrement) *:... dans la région de l'établissement d'origine ou dans une région limitrophe*».

Cela signifie qu'en cas de suppression de poste l'État pourrait imposer au personnel hospitalier une mutation à 100 ou 150 kilomètres pour les premiers, et à plus de 300 kilomètres pour les autres. Et si ceux-ci refusent, le décret précise : «*Le fonctionnaire dont l'emploi est supprimé dispose d'un délai maximum d'un mois pour accepter ou refuser... faute d'une réponse écrite dans le délai prescrit, le fonctionnaire concerné est licencié. Il est également licencié s'il refuse le troisième poste proposé*».

Telle est l'urgence que le gouvernement de la «gauche plurielle» voudrait faire légaliser pour les hôpitaux publics, et au-delà d'eux, dans la fonction publique.

Nous ne savons pas si dès le lendemain du 22 juin le gouvernement va promulguer ces décrets. Mais la menace est bien réelle. En tout cas, leur mise en application suivrait les projets de réductions d'effectifs et de fermetures qui sont en attente. Les fermetures d'établissement hospitaliers sont restées jusqu'à ce jour encore marginales, touchant des hôpitaux dits de proximité. Le personnel et les habitants concernés ont fait en sorte que cela ne passe pas sous silence. Et c'est tant mieux. Il y a eu entre autres La Mure, Pithiviers et Bitche. Mais dans le cadre de la réforme hospitalière s'opérant dans un contexte de restriction budgétaire, on peut craindre le pire.

Jusqu'à présent les personnels de santé dépendant de la fonction publique ne peuvent imaginer qu'ils pourraient être victimes demain de licenciements économiques. D'abord, parce que cette notion de «garantie de l'emploi» leur semblait acquise, et ensuite parce que le principal problème rencontré dans tous les établissements était au contraire celui du manque d'effectifs.

Quelle que soit la suite que le gouvernement donnera à la consultation en cours, la promulgation de ces décrets est non seulement néfaste pour les personnels concernés, pour les fonctionnaires et pour l'ensemble du monde du travail. La remise en cause des garanties existantes pour une fraction des salariés, le droit de procéder à des licenciements économiques dans une partie de la fonction publique est une déclaration de guerre de la part de ce gouvernement contre tous les travailleurs. Et encore plus dans un domaine vital, c'est le cas de le dire, pour la population : la santé publique.

Face à ce mauvais coup, on assiste encore une fois à la passivité pour ne pas dire la complicité des responsables tant du PS que du PC qui n'ont émis aucune protestation. Les 700 000 membres du personnel des hôpitaux publics, les usagers et l'ensemble de la population ont la force de faire remballer au gouvernement ces décrets scandaleux.

**Paul SOREL**

*(voir aussi articles pages centrales)*

## CRAMIF

## Échec à l'arnaque au service ménage EUROPROPR

**Le 10 juin au soir sur la paie distribuée à la quarantaine d'ouvriers et ouvrières de l'équipe de ménage de la CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France), salariés d'une entreprise sous-traitante EUROPROPR, chacun découvre avec étonnement qu'une retenue sur salaire de 2 % a été effectuée.**

**Le bruit circule qu'un protocole d'accord aurait été signé entre la direction et les syndicats de cette société de nettoyage autorisant cette retenue.**

**Les travailleurs refusent de prendre cette feuille de paie ainsi que le chèque joint, une assemblée est convoquée pour le lendemain soir où se retrouve la totalité de l'équipe. Des délégués de la CFDT, de la CGT et de FO de la CRAMIF sont aussi venus à la demande des employés du ménage.**

**Le patron, invité à venir s'expliquer, répond au téléphone «*les délégués sont en route*»... Effectivement, un permanent CGT du nettoyage arrive et tente d'expliquer qu'il ne faut pas faire grève, que la situation de l'entreprise est telle que le choix donné par le patron était de licencier ou de réduire les salaires! L'origine de cette décision? La réduction de l'allégement des charges sociales, décidée par la loi de finances 1998. Il n'y a pas moyen de faire dire en quoi consiste «l'accord».**

**Il faudra plus d'une heure pour en trouver un exemplaire : il a été décidé et signé par les délégués syndicaux centraux CGT et FO (il n'y a pas d'autres syndicats dans l'entreprise) que, parallèlement à une réduction d'horaire, l'employeur retiendrait 2 % sur les paies de mai et juin et 3 % sur les paies de juillet à décembre! Une dizaine d'autres points prévoient des réductions d'effectifs, la mobilité, le renforcement des sanctions en cas de non respect des horaires, la suppression des vêtements de travail.**

**Aucune réduction d'horaire n'a eu lieu, ce qu'aucun travailleur ne souhaite puisque l'immense majorité travaille à temps partiel et gagne de 2500 à 5000 F bruts par mois! La réduction salariale, quant à elle, est effective.**

**La grève est décidée. Le permanent du nettoyage essaie bien d'exiger que les militants de la CRAMIF quittent la réunion parce que «extérieurs» au nettoyage, reprenant un argument que le patron avancera pendant plusieurs jours. Les travailleurs le remettent en place et lui demandent, à lui, de quitter la salle. La responsable CGT de la CRAMIF le remet vertement en place et s'indigne qu'un tel protocole ait pu être signé par des syndicats.**

**Un tract est rédigé pour s'adresser aux employés de la CRAMIF et les employés se répandent dans l'immeuble pour le diffuser dans les bureaux vides à partir de 18 heures. Entre-temps le directeur, qui n'a pas daigné se déplacer mais garde contact par téléphone avec les délégués locaux, a fait savoir qu'il annulait la retenue, qu'il donnerait des paies rectificatives le lendemain.**

**Le vendredi soir, effectivement, la paie intégrale est restituée et le patron s'est engagé à payer la soirée de grève. Mais cela ne suffit pas. L'équipe demande l'annulation de toutes les mesures prévues dans le protocole. Un délai est donné jusqu'à lundi soir, faute de quoi le mouvement reprendrait.**

**Lundi à 17 heures... rien. Le patron est informé que tant que l'engagement écrit ne serait pas donné le travail ne reprendrait pas. Au bout de deux heures d'échanges téléphoniques entre Colombes (siège de la société) et la CRAMIF, un fax d'EUROPROPR est envoyé précisant «*nous renonçons à l'application de l'accord dans son ensemble*».**

**Les travailleurs ont donc gagné, sur le chantier CRAMIF.**

SNCF
ligne C
du RER

# LES GRÉVISTES ONT FAIT CÉDER CHALLANCIN

Après trois jours de négociation, au ministère des Transports, en présence d'un médiateur nommé par le ministre et d'un inspecteur du Travail, un protocole a été dressé reprenant l'essentiel des revendications des grévistes, nettoyeurs de la ligne C du RER.

Certes, le patron n'est pas revenu sur le licenciement du chef. Mais sur proposition de l'intéressé et avec l'accord de ses camarades, une transaction financière a été signée. Les contrats de quatre nettoyeurs seront mis à niveau, alignés sur les autres en matière de salaires (supérieurs à la Convention collective), avec un treizième mois et une prime de vacances. En compensation des jours de grève, une prime de « remise en état » est accordée pour la reprise du travail. Toutes les menaces et licenciements prononcés à l'encontre des grévistes sont annulés, ainsi que les plaintes diverses. Avant le 31 juillet 1998, des rencontres avec Challancin devront permettre la mise à jour de toutes les irrégularités constatées sur les fiches de paie : salaires, primes, cartes orange, sous le contrôle de l'Inspection du Travail.

Le vendredi 12 juin au soir, ce protocole a été adopté par l'assemblée générale des grévistes.

Sur ce chantier de la ligne C, pour les nettoyeurs, c'est la troisième grève victorieuse en quelques années, contre des employeurs différents. Cela en dit long sur la politique de la SNCF en matière de sous-traitance et sur la volonté des ouvriers de ne pas se laisser faire.

La SNCF avait encore organisé, avec Challancin, deux opérations de nettoyage couvertes par la police, la semaine dernière. Opérations qui avaient échoué face à la vigilance et la fermeté des grévistes qui, jusqu'au 29e jour, n'ont pas fléchi.

De jour en jour, les grévistes ont rencontré et informé les cheminots et les usagers, en permanence. Les cheminots, par des gestes multiples de sympathie, certains chassant eux-mêmes des nettoyeurs envoyés par l'entreprise. Les usagers, par la signature d'une pétition et les dons, au début spontanés, à une collecte en faveur des grévistes.

Malgré la gêne due à l'état des 24 gares que nettoient en temps ordinaire les 40 salariés du chantier, il y a eu peu de mouvements d'humeur contre les grévistes, mais de nombreuses réclamations contre la SNCF, marquant l'indignation contre sa politique.

Il faudra encore bien des luttes pour que ce qui est un véritable scandale, le recours par des entreprises publiques à ces mercenaires de la sous-traitance, soit réellement infléchi, mais c'est un pas en avant.

**Correspondant LO**

IBM
Corbeil (Essonne)

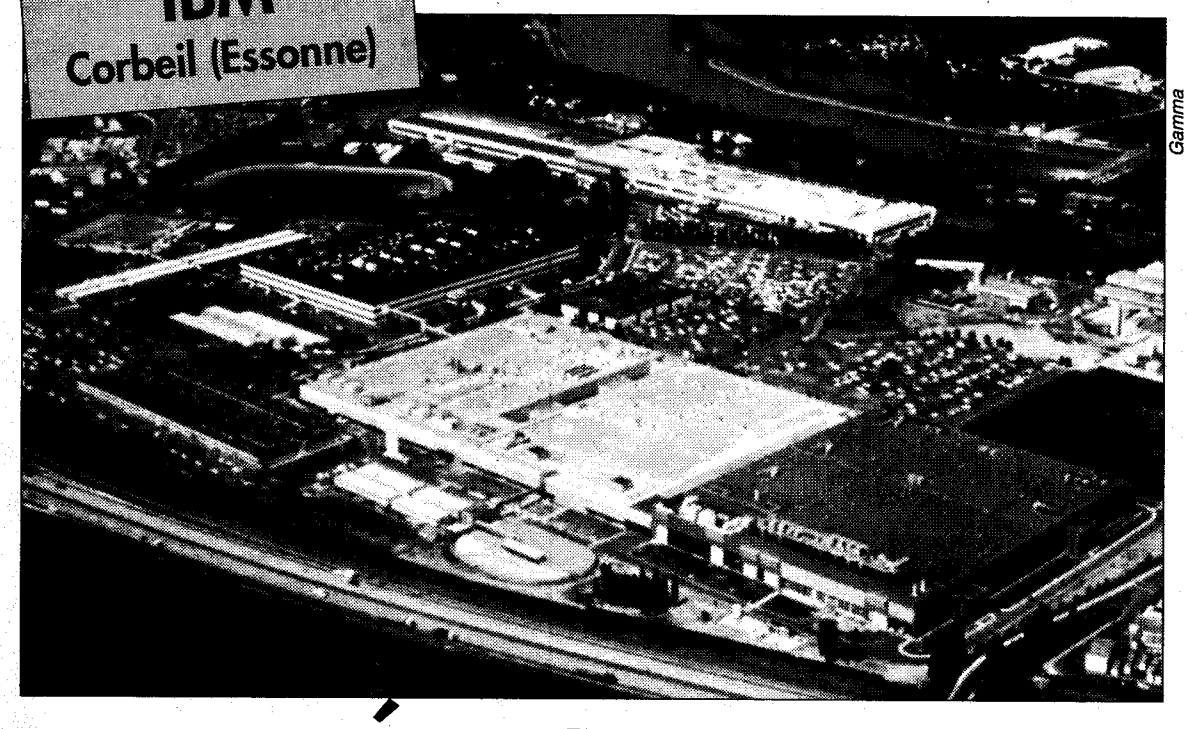

Gamma

# DÉBRAYAGES

Depuis plusieurs semaines, l'inquiétude et la grogne grandissent parmi les 3 000 salariés qui travaillent sur le site de fabrication de semi-conducteurs d'IBM-Corbeil, dans l'Essonne. D'une part, la direction d'IBM-France, dans le cadre de la loi Aubry sur les 35 h, se prépare à modifier les horaires de travail, à baisser les majorations des horaires d'équipe et à instaurer encore plus de flexibilité. D'autre part, celle-ci envisage la « fusion-absorption » d'IBM-France et de ses filiales de service (CGI, Axone...).

Faisant d'une pierre deux coups, la nouvelle société issue de cette fusion aurait de nouveaux statuts revus à la baisse pour tout le personnel : suppression des 9 jours de congés supplémentaires pour les cadres, baisse de la contribution patronale au CE de 3,8 à 3,1 %, suppression du 13e mois pour les nouveaux embauchés... et certainement 35 h avec annualisation du temps de travail.

Le 28 avril, des salariés des sociétés de service travaillant sur Corbeil ont effectué un premier arrêt de travail. Puis, mardi 9 juin, environ 400 personnes ont débrayé à l'appel des syndicats CFDT, CGT et FO. Partis environ à une cinquantaine lors de la prise de l'équipe du matin, ce sont, avec l'arrivée de la normale puis de l'équipe d'après-midi, 300 grévistes d'IBM-France et de ses filiales qui ont décidé d'aller demander des comptes à la direction. Après s'être d'abord enfermé dans son bâtiment, le directeur de l'usine a finalement reçu une délégation des grévistes à laquelle il a répondu : « *Vous ne pensez qu'à l'argent* » ! Ce qui a déclenché l'hilarité générale. Le soir, rejointe par ceux de l'équipe de nuit, qui n'ont repris le travail qu'après le repas, une centaine de personnes est restée sur le parking tard dans la nuit.

Deux ans après les arrêts de travail contre les horaires de la ligne de production AMF, ces débrayages ont remonté le moral de tous ceux qui, dans l'usine, en ont assez des attaques de la direction contre les salaires et les conditions de travail.

Toute la semaine, les discussions ont continué dans l'usine. La direction cherche à diviser pour mieux régner, expliquant par exemple aux ouvriers que seuls les cadres vont être touchés... Mais IBM compte bien s'en prendre à tous les salariés, ouvriers et cadres, d'IBM-France comme de ses filiales. Et c'est tous ensemble qu'il faudra se défendre.

# LES GALÉRIENS DU TAXI

**Des responsables du Syndicat SUD-taxi ont fait part aux élus de Lutte Ouvrière au Conseil Régional d'Ile-de-France des raisons de leur colère envers le ministre de l'Intérieur, Chevènement.**

**En début de mandat, ce dernier s'était engagé auprès des syndicats SUD et CGT à supprimer certains abus commis par de grandes compagnies de taxi envers leur personnel. Depuis, aucun de ces engagements n'a été respecté : rien n'a changé au niveau légal pour modifier le statut de ceux que l'on appelle « les locataires ».**

**Sur les 16 000 chauffeurs de taxi de Paris et de la petite couronne, la majorité sont des artisans, quelques-uns sont salariés mais, surtout, 6 000 environ sont désignés sous l'appellation « locataires ».**

**Ceux-ci louent leur voiture et l'autorisation de faire le taxi à d'importantes sociétés, comme la G7 ou la SLOTA, propriétaires de centaines de véhicules équipés taxi. Ces sociétés sont le passage obligé pour un locataire. Outre les véhicules, ce sont elles qui possèdent le contrôle des autorisations d'exercer le métier. D'un nombre limité, ces autorisations sont délivrées moyennant une somme d'environ 500 000 francs à l'heure actuelle.**

**Ces sociétés ne sont pas considérées comme employeurs mais comme loueurs avec comme conséquence pour les chauffeurs qui louent de n'être pas considérés comme salariés mais comme locataires.**

**Leur situation est précaire : les contrats sont officiellement conclus à l'année, le statut social est hybride, il n'y a pas de feuille de paie, peu de droits sociaux, pas de congés payés, pas de droit au chômage... Le locataire reçoit seulement du loueur une attestation de paiement de certaines charges sociales (pour la retraite par exemple).**

**La location du véhicule coûte en moyenne 4 500 francs par semaine, à laquelle s'ajoutent les frais de carburant.**

**Il en résulte des super-profits pour les sociétés locatrices garanties par les rentrées fixes assurées par les « locataires ». Pour eux, par contre, les recettes sont aléatoires : pour gagner l'équivalent du SMIC, ou un peu plus, il leur faut souvent effectuer 80 heures par semaine et souvent 7 jours sur 7 !**

**Ces conditions de travail d'un autre âge entraînent un important turn-over parmi ces travailleurs. Il s'agit souvent d'immigrés, de salariés licenciés d'autres entreprises et âgés, de chômeurs que l'on a orientés vers cette profession. Croyant pouvoir y gagner leur vie, ils ont payé 15 000 francs une formation de six mois dans des centres privés pour passer un CAP, tout cela avec l'aval de la préfecture. Ensuite, c'est la galère du locataire et en cas de démission plus de droit aux indemnités de chômage...**

**Cette situation est inadmissible. Dans la profession, on sait que Chevènement la maintient en raison de liens privilégiés entre le pouvoir et les patrons des grosses sociétés de location de taxi, tel Rousselet le patron de la G7.**

**Comme pour les autres catégories de salariés, il dépend des luttes des « locataires » des taxis pour qu'évolue leur condition de non-droit vers un statut de salarié ayant des droits plus corrects.**

## Après la grève des pilotes d'Air France

# L'INTOX CONTINUE, LE MÉCONTENTEMENT AUSSI

**Dès la signature, le 10 juin, de l'accord entre la direction d'Air France et les syndicats de pilotes, les « commentateurs » se sont déchaînés. Ce fut à qui prouverait que la grève se soldait par un échec et que lutter contre une baisse de salaire, « cela ne paye pas ».**

Le journal de 13 heures de France 2 donna le ton : « *Les pilotes étaient isolés, ils ont dû céder, (...) la direction va économiser 400 millions de francs par an sur leurs salaires* ». À croire France 2, les pilotes s'étaient battus pour rien. Pire ils allaient le payer cher : refusant 500 millions d'économies salariales sur trois ans, ils allaient perdre 1 200 millions. La démonstration était belle... mais fausse.

Cette rengaine, nombre de journaux s'appliquèrent à l'asséner au public. *Libération* du 11 juin titra à la Une : « *Comment la grève s'est crashée* ». « *La grève se solde par un échec* » écrivit *La Montagne* ; « *Des as de l'impopularité* », selon *Le Journal du Centre*. Faute de pouvoir tous les citer, il faut relever un article particulièrement fielleux contre les grévistes paru le 11 juin au soir dans *Le Monde*, sous la plume d'Éric Izraelewicz, qui débutait ainsi : « *Les pilotes n'avaient plus le choix* », pour conclure : « *Les salariés les mieux payés de France allaient devoir céder. C'est ce qu'ils ont fait* ».

À Air France, les conclusions que les travailleurs tirèrent de la grève furent tout autres : à Roissy, Orly et au Bourget, parmi le personnel ouvrier de Maintenance, du Fret et à l'Escale (services aéroportuaires), on entendait dire que « *les pilotes ont gagné* ». Certains le déploraient, d'autres plus nombreux s'en réjouissaient, mais tous savaient ce dont il retournait car le texte de l'accord avait circulé. Et, contrairement aux mensonges de la majorité de la presse, les travailleurs avaient bien vu, écrit noir sur blanc, que la direction avait reculé.

La double échelle de salaire était annulée. Certes, la direction instituait un salaire réduit pour les jeunes pilotes durant cinq ans, mais en échange de cela elle prenait à sa charge leur formation (ce qui n'était plus le cas depuis longtemps) et vu son coût (plusieurs centaines de milliers de francs), il s'agissait d'une opération quasi blanche. Quant à l'échange d'actions, lorsque Air France serait privatisée, contre une baisse de salaire, non seulement la direction renonçait à la rendre obligatoire, mais le salaire serait gelé pendant sept ans, et non plus diminué, l'accord prévoyant des négociations tous les deux ans pour tenir compte de l'inflation.

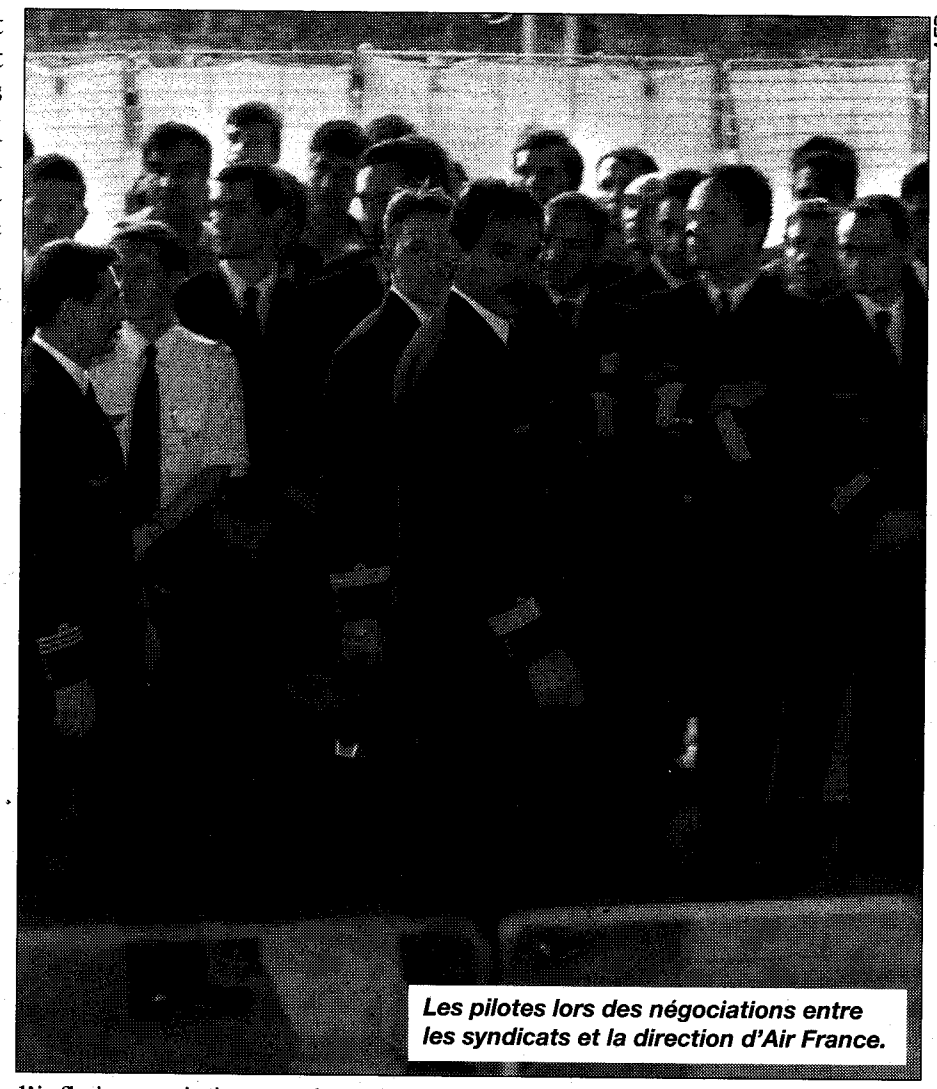

AFP

*Les pilotes lors des négociations entre les syndicats et la direction d'Air France.*

Bien sûr, la direction n'a pas annulé toutes les clauses de son projet. Dans le protocole d'accord, Air France a tenu à faire signer par les syndicats qu'ils « *reconnaissent que la maîtrise de l'évolution des coûts PNT* (les salaires des pilotes) *est une nécessité qui doit s'inscrire dans le cadre des perspectives de croissance et de développement d'Air France* ». Mais, dans le même temps, elle a repoussé au 31 août la négociation sur l'échange d'actions contre une partie du salaire. Or, ses fameux 500 millions, c'est d'abord par ce biais qu'elle espère les récupérer.

On est donc bien loin des 1 200 millions inventés par France 2, et du « recul » des pilotes dont se réjouissaient *Libération* et *Le Monde*. Sans doute parce qu'il ne s'adresse pas à un large public, mais aux milieux d'affaires auxquels il faut donner une image plus véridique de la situation, le journal *Les Échos* préféra titrer « *les pilotes restent offensifs* ».

À Air France, durant les derniers jours de la grève, le SNPL avait publié un communiqué commun avec la CGT et SUD appelant à l'ouverture de négociations sur les salaires de tout le personnel de la compagnie. La CGT, de son côté, qui avait soutenu les pilotes et enregistré que l'opinion des ouvriers au sol évoluait dans un sens favorable aux pilotes et à la grève, avait convoqué, pour le jeudi 11 juin, une réunion de tous ses délégués. Ce que ces syndicats auraient proposé au personnel – lui auraient-ils même proposé une action ? – on n'en saura évidemment rien puisque le mouvement des pilotes avait cessé. Mais la direction et le gouvernement n'avaient aucune envie de vérifier si ce que les journaux appelaient « l'impopularité » des pilotes était réel ou... inventé, précisément pour éviter que d'autres catégories de personnel se mettent en grève à leur tour.

Et c'est cela, la crainte d'une grève qui aurait pu être contagieuse, qui a « *brusquement débloqué les négociations* », comme l'ont écrit les journaux, mais en se gardant bien d'éclairer leurs lecteurs sur l'état d'esprit réel des salariés de la compagnie.

La même presse disait que les pilotes étaient regardés de travers par les hôtesses et stewards que leur grève aurait empêchés de travailler. Mais l'UNAC, un syndicat d'hôtesses et stewards, vient de réclamer que, chez le personnel navigant commercial, la direction supprime là aussi la double grille de salaires qu'elle a dû remballer chez les pilotes ! Quant au SNMSAC, un syndicat corporatiste – et proche du RPR – ayant quelque influence parmi les mécaniciens au sol, il a diffusé un tract expliquant que les pilotes ont gagné, que c'est une bonne chose, et que cela prouve – selon le SNMSAC, qui prêche pour sa paroisse – l'efficacité du syndicaliste corporatiste...

Le SNPL est corporatiste, c'est indéniable. Mais, si la grève des pilotes a montré quelque chose c'est que ce corporatisme, maintes fois souligné par les journaux, n'était peut-être pas si fort qu'on a voulu le dire. En tout cas pas assez pour empêcher que d'autres salariés d'Air France voient, malgré tout, dans ce que *Le Monde* qualifiait avec mépris de « *grève des salariés les mieux payés de France* »... d'abord des travailleurs défendant leur salaire contre leur patron, et le gouvernement.

**Pierre LAFFITTE**

## LE PCF ET LA GRÈVE DES PILOTES

Revenant sur les commentaires publiés dans la presse après la fin de la grève des pilotes d'Air France, *L'Humanité* du vendredi 11 juin s'en est prise aux journaux : « *A trop vouloir dire qui aurait gagné et qui aurait perdu dans le conflit – et par conséquent à oublier de se réjouir qu'il s'achève – plusieurs quotidiens tirent à vue sur les pilotes* ».

Qu'une grande partie de la presse ait tiré sur les pilotes, après comme pendant la grève, c'est évident. Mais, durant la grève, cela ne semblait pas trop gêner le ministre des Transports et dirigeant du PCF, Gayssot, qui soutenait la direction d'Air France. Et cela ne gênait pas non plus la direction de son parti et son quotidien, *L'Humanité*.

Durant cette grève, le secrétaire national du PCF, Robert Hue, ne cessait de répéter qu'« *il faut savoir terminer une négociation* », paraphrasant son lointain prédécesseur, Thorez, qui, en pleine vague d'occupation des usines par les ouvriers en 1936, proclamait (déjà) qu'« *il faut savoir terminer une grève* ».

Cette grève des pilotes, la direction du PCF était pressée de la voir cesser car elle ne mettait que trop en évidence de quel côté se tenait le gouvernement, dont le ministre « communiste » des Transports se trouvait en l'occurrence aux avant-postes. *L'Humanité* a cherché à le faire oublier à ses lecteurs, mais sans le pouvoir toujours. Dans *L'Humanité* du 2 juin, par exemple, on a pu lire un éditorial qui disait trouver « *après tout bien naturelle [...] la volonté des uns et des autres de pousser leur avantage* », autrement dit, « bien naturel » qu'un patron et son gouvernement cherchent à baisser les salaires de travailleurs.

Alors, aujourd'hui, il serait aussi bien naturel que des militants, des sympathisants du PCF se demandent non seulement « qui a gagné et qui a perdu », mais plus encore qui était avec qui et, surtout, contre des salariés en grève.

**P. L.**

## La chute du yen

# UNE ÉCONOMIE MALADE DU CAPITALISME

**La chute de la monnaie japonaise, le yen, a relancé une crise monétaire endémique dans l'Est asiatique depuis un an.**

**Ainsi, malgré les déclarations d'optimisme qui avaient accompagné, à la fin de l'année dernière, l'arrêt de la crise financière asiatique, la chute actuelle du yen montre que ce n'était pas terminé. Cette crise s'est poursuivie et touche, depuis plusieurs mois déjà, la seconde puissance économique mondiale, le Japon.**

AFP

*Même en y regardant de plus près, il n'y a pas de doute, la Bourse de Tokyo dégringole.*

## La production en recul

Cette fois-ci, il ne s'agit pas seulement d'une crise financière importante, bien que celle-ci existe, voire s'aggrave. Le système bancaire japonais reste considérablement endetté (pour l'équivalent de quelque 600 milliards de dollars), avec les risques de banqueroute que cela représente malgré l'intervention massive de l'Etat japonais, au début de cette année, pour tenter de combler le trou. Mais, pour la première fois, la production elle-même est affectée puisque le PIB (produit intérieur brut) a enregistré un recul de 0,7 %, première baisse depuis 1974. Ce pourcentage peut sembler faible, mais rapporté à la production d'un pays industriel comme le Japon, il est loin d'être négligeable. Et, même s'il n'est pas catastrophique, ce recul de la production intérieure intervient dans un pays qu'on avait présenté pendant longtemps comme le pays du miracle industriel, du « miracle japonais ».

Cette récession économique a relancé la crise monétaire lorsque les spéculateurs internationaux, c'est-à-dire les grands groupes capitalistes qui possèdent des portefeuilles considérables et sont prêts à les déménager à la moindre alerte, ont tendance à retirer leurs capitaux, et à vendre leurs actions en yens. Les capitaux sont, à plus forte raison, portés à spéculer contre les autres pays de l'Est asiatique, plus ou moins dans la zone d'influence du Japon, convertissant leurs monnaies et leurs actions de cette région en une autre monnaie, leur paraissant plus sûre pour le moment, sur une autre place financière internationale, à l'autre bout du monde.

## Les spéculateurs à l'œuvre

Les spécialistes commencent à parler des répercussions de cette situation bien au-delà de l'Asie. Déjà un certain nombre de pays dits « émergents » ou « en développement », qui sont en fait des pays pauvres, subissent de plein fouet les effets de cette crise monétaire commencée au Japon. Dans ces pays, les capitaux spéculatifs avaient cru bon d'investir les places boursières. Aujourd'hui, ils se retirent, par crainte du choc en retour de la crise du yen. Cela concerne les pays d'Asie d'où l'équivalent de 130 milliards de dollars s'enfuiraient d'ici la fin de cette année (l'équivalent de 28,3 milliards de dollars sont partis rien qu'au mois d'avril dernier), d'après les experts.

Mais cela concerne également d'autres pays. En Russie, dès l'annonce de la baisse du yen, la Bourse perdait 7 % ; au Brésil, la Bourse de Sao Paulo chutait de 5,3 % ; celle de Mexico de 3,95 %. C'est ainsi que les spéculateurs internationaux, échaudés par les pertes subies dans le Sud-Est asiatique, commencent à retirer leurs capitaux d'un certain nombre de pays pauvres qui ont servi jusqu'alors de champs de spéculations pour faire fructifier leurs capitaux. Aujourd'hui, ces capitaux amorcent un mouvement de retour vers les pays développés, occidentaux, et en particulier vers les États-Unis, où ils préfèrent d'ailleurs s'investir dans des obligations garanties par les États, dans les Bons du Trésor, sans risques… en attendant des jours meilleurs.

## Répercussions catastrophiques pour les populations

Le plus grave réside dans le fait que cette crise monétaire entraîne un effondrement du niveau de vie de la population des pays du Sud-Est asiatique et une aggravation épouvantable de la misère. Cela signifie aussi une augmentation considérable du chômage, engendrée par la multiplication des fermetures ou des faillites d'entreprises ne pouvant plus faire face à leurs dettes.

Paradoxalement, ces pays qui manquent de tout se retrouvent aujourd'hui en état de surproduction. Car la faible capacité de production dont ils disposent, dans le domaine du bâtiment ou de la construction automobile par exemple, capacité de production induite par les retombées de la spéculation internationale, ne trouve plus de débouchés, la capacité de consommation solvable s'étant effondrée.

C'est aberrant, révoltant, mais c'est la loi de cette économie capitaliste, qui fonctionne pour satisfaire des besoins solvables, pas des besoins réels, et qui fait que des pays aussi pauvres que la Malaisie ou l'Indonésie subissent aujourd'hui une crise de surproduction !

L'avenir dira si les Etats des grandes puissances impérialistes parviendront à arrêter cette crise en cours avant qu'elle n'ait des répercussions chez eux. Ce qui est certain c'est que la crise échappe à leur contrôle. Ils ont été incapables de l'empêcher tout autant qu'ils sont incapables de la maîtriser. Pas plus eux que nous ne savons si cette crise va se poursuivre ou s'arrêter. Personne ne domine cette économie inhumaine et folle. Les déclarations d'optimisme sur le fait que « cela ne peut pas arriver ici » valent ce que valent toutes les autres déclarations mensongères des politiciens. Car il y a bien des mécanismes par lesquels la crise peut se répercuter jusqu'au cœur des pays les plus riches. En spéculant sur les places boursières américaines ou occidentales, les capitaux peuvent favoriser un redémarrage de l'inflation, avec ses conséquences pour la population, sous forme de hausses des prix, du coût de la vie, sans qu'aucun déblocage des salaires vienne compenser. Et puis les marchés des pays asiatiques représentent un certain pourcentage du marché mondial qui, en se restreignant, entraînerait des répercussions sous une forme ou sous une autre sur l'économie des pays occidentaux, répercussions dont les populations feraient encore les frais.

Non, nous ne sommes pas à l'abri des répercussions de la crise en cours. Le Sud-Est asiatique est peut-être loin géographiquement comme du point de vue du niveau de développement et du niveau de vie y compris de ses classes exploitées. Cependant, ici même, depuis le début de la crise, depuis la stagnation, on voit comment les possédants, aidés par les gouvernements à leur botte, poussent toute une fraction de la classe ouvrière vers la pauvreté. Le pouvoir d'achat des masses laborieuses divisé par cinq ou dix, les émeutes de la faim, pour le moment, c'est l'Indonésie. Mais cela peut être un des avenirs possibles que le capitalisme réserve aux classes laborieuses, même ici, dans le riche Occident.

Depuis bien des années, patronats et gouvernements imposent aux classes exploitées des mesures d'austérité pour accroître le profit des entreprises. Mais la masse colossale des profits prélevée ne s'investit que partiellement dans la production, car la finance et la spéculation rapportent plus et plus vite. C'est déjà catastrophique, car les capitaux ainsi utilisés ne contribuent en rien à améliorer la vie des hommes et ne renforcent même pas l'économie réelle, la production des biens matériels. Mais, en plus, ils la menacent en permanence d'un effondrement catastrophique.

Voilà la réalité du système capitaliste qu'il faut balayer de la planète pour qu'enfin, l'économie, la production puissent fonctionner pour satisfaire les besoins des hommes et non plus la simple soif de profit des exploiteurs.

**Lucienne PLAIN**

**LUTTE DE CLASSE n°35**

**(mai-juin) est parue**

**Au sommaire :**

- Législative partielle de Toulon, manifestations pour peser sur les alliés du Front National : le piège du Front Républicain sous toutes ses formes.
- Corée du Sud : après la crise financière, l'offensive contre la classe ouvrière
- Irlande du Nord : l'« accord de paix », une étape vers la constitution d'une union anglo-irlandaise ?
- États-Unis : l'aile gauche du syndicat des camionneurs en appelle à une mafia pour en chasser une autre
- Tribune de la minorité : Belgique : une occasion manquée ?

Prix : 10 F – Envoi contre 12 F en timbres.

**Lutte Ouvrière - Directeur de publication : Michel Rodinson - Commission paritaire n° 64-995**